

SDVP

COURS D'EAU DE LA MARTINIQUE
ETAT DES LIEUX DE L'ENVIRONNEMENT
PISCICOLE

Volet socio-environnemental

Septembre 2007

contre
champ

Table des matières

1	- Rappel de la commande et de son contexte	4
2	- Une approche chronologique centrée sur les usages	5
2.1	- Période 1 : la civilisation amérindienne ou la vie avec les rivières	5
2.2	- Période 2 : De la colonisation européenne jusqu'à l'après-guerre ou la domestication des rivières	5
2.3	- Période 3 : La période de la modernisation de modes de vie ou le rejet des rivières	6
2.4	- Période 4 : vers une prise de conscience et un lien renoué avec les rivières ?	8
3	- Regard sur la dimension symbolique des rivières et son évolution	9
4	- Témoignages d'anciens à propos des rivières, de l'évolution de leur état et des pratiques de pêche	10
5	- Témoignages concernant les pratiques de pêche traditionnelle	12
6	- Une approche synchronique des problèmes et enjeux actuels	14
6.1	- Les usages domestiques	16
6.2	- Les usages agricoles et industriels	16
6.3	- Les usages liés à la pêche	17
6.4	- Les usages liés à l'entretien des rivières	17
6.5	- Les usages liés à l'aménagement du territoire	17
6.6	- Les évolutions culturelles	17
7	L'approche par bassins versants	18
8	- La Rivière Pilote	19
8.1	- Le regard d'acteurs de la protection et de la valorisation	19
8.1.1	- Les questions soulevées	19
8.1.2	- Les solutions évoquées	21
8.2	- Le regard d'acteurs et d'opérateurs du développement et de l'aménagement	21
8.2.1	- Le point de vue d'un acteur industriel	22
8.2.2	- Le point de vue d'un opérateur de l'eau	23
8.2.3	- Le point de vue d'une agricultrice	23
8.3	- Analyse de Contrechamp	24
9	- La rivière du Galion	26
9.1	- Le regard d'acteurs de la protection et de la valorisation	26
9.1.1	- Questionnements initiaux	26
9.1.2	- Les risques liés à la déforestation	27
9.1.3	- La pollution	27
9.1.4	- Les comportements de la population et la réglementation	27
9.1.5	- Débat à propos de la valorisation et de la protection de sites touristiques	28
9.2	- Le regard d'acteurs et d'opérateurs du développement et de l'aménagement	28
9.2.1	- Confusion évidente et complémentarités possibles entre deux démarches	28
9.2.2	- Attentes à l'égard de l'implication des élus, des collectivités et des acteurs	29
9.2.3	- A propos de la qualité de l'eau et des prélèvements	29
9.2.4	- Un manque crucial de connaissances au regard des besoins des opérateurs économiques	30
9.3	- Analyse de Contrechamp	30
10	- La rivière du Carbet	31
10.1	- Le regard d'acteurs de la protection et de la valorisation	32
10.1.1	- A propos de la présentation de l'état des lieux	32
10.1.2	- La baisse de la population piscicole et ses causes	32
10.1.3	- « Massacre de l'embouchure », reproduction des espèces et déficit de concertation	33
10.1.4	- Le poids des pesticides et le déficit de connaissance sur leurs effets sur la faune aquatique	33

10.2	- Le regard d'acteurs et d'opérateurs du développement et de l'aménagement.....	34
10.3	- Analyse de Contrechamp.....	34
11	- Attentes et perspectives stratégiques	36
11.1	- A propos de la dynamique sociale des acteurs et de leur mobilisation	36
11.2	- L'entrée réglementaire	37
11.3	- L'entrée connaissances	39
11.4	- L'entrée sensibilisation/éducation et usages	40
11.5	- L'entrée territoriale	42
11.6	- Approche globale	42
12	- Liste des personnes rencontrées lors de la première phase de travail ...	44
13	- Liste des personnes rencontrées lors de la seconde phase de travail ...	44

1 - Rappel de la commande et de son contexte

L'étude portant sur l'état des lieux de l'environnement piscicole des cours d'eau de La Martinique doit servir de base à la réalisation du **Schéma Départemental de Vocations Piscicoles**. Ce schéma a pour vocation d'offrir un cadre de réflexion permettant d'orienter et de coordonner les actions portées par les acteurs départementaux et locaux du « monde de la pêche », en lien avec les autres acteurs et opérateurs, concernés à différents titres par les cours d'eau et la préservation de leur qualité (acteurs des « mondes » de la protection de la nature, de l'agriculture, de l'aménagement, des élus locaux, des administrations et collectivités régionales et départementales, du tourisme vert et des activités de pleine nature et des acteurs économiques prélevant de l'eau, culture).

Dans ce cadre, l'étude devra aboutir à la définition de scénarios stratégiques en terme d'entretien, de restauration et de valorisation des milieux aquatiques concernés, de développement du loisir pêche et de recommandations portant sur la communication et la réglementation

Dans cette optique, **une approche circonstanciée de la dimension sociale et culturelle de l'eau et des cours d'eau** de la Martinique apparaît comme étroitement complémentaire du diagnostic de l'état actuel des cours d'eau insulaires. En effet, les scénarios et recommandations envisagés devront nécessairement tenir compte à la fois :

- de l'état des cours d'eau et de l'environnement piscicole ;
- des représentations, des usages et des enjeux portés par les acteurs évoqués ci-dessus à propos de la thématique des cours d'eau et de l'environnement piscicole.

Notre expérience de la conservation de ce type de biens environnementaux nous amène à considérer que **la mise en place de plans de gestion cohérents et efficaces exige généralement une mobilisation et une association étroite des acteurs et des populations**, qui entretiennent un rapport avec eux, qu'il s'agisse de leur utilisation, de l'exploitation de leurs ressources, de leur fréquentation, de leur protection, de leur détérioration ou de leur destruction. Sans cette approche, les préconisations techniques et réglementaires risquent d'être privée de toute dimension sociale et culturelle

D'un point de vue opérationnel, la présente investigation repose sur :

1. l'exploitation de l'ensemble des **ressources documentaires** évoquées dans le cahier des charges de l'étude, ainsi que des acquis de l'investigation du même type conduite par Contrechamp en 2005 dans le cadre de l'inventaire des zones humides de la Martinique et de la connaissance des acteurs acquise lors des réunions, réalisée en mars 2006, présidant à la révision de la charte du Parc Naturel Régional de la Martinique.
2. la réalisation d'**une quinzaine d'enquêtes individuelles** auprès de responsables de la fédération départementale, d'associations locales de pêche (AAPPMA) et d'autres acteurs concernés à différents titres par ces questions. Les listes de personnes à associer à ces enquêtes ont été établies en collaboration avec les membres de l'équipe d'étude et de ceux du comité de pilotage (cf. liste en fin de rapport)
3. **la conduite et l'animation de 6 entretiens collectifs**, conduits à l'échelle de trois bassins versants (rivière Pilote, rivière du Galion, rivière du Carbet) et associant d'un côté de acteurs de l'environnement et de l'autre de l'aménagement et du développement. Sur la base de l'état des lieux, présenté et réalisé par Asconit, les participants ont été invités à donner leur point de vue sur les principaux constats, puis à échanger sur la façon de cultiver les points forts et de remédier aux points faibles. Ces entretiens visaient à mettre en évidence les représentations, les pratiques, les valeurs et les enjeux portés par ces acteurs à propos des rivières martiniquaises, sans nécessairement se limiter a priori à la question piscicole, même si celle-ci serait intégrée à notre questionnement.
4. **la conduite à l'échelle de la Martinique de 2 réunions collectives** associant respectivement d'une part les acteurs des administrations, des principales collectivités territoriales et d'autres organismes (Services de l'Etat, Région, Département, PNRM, ONF,

ADUAM,...) et d'autre part, des acteurs du monde de la pêche (Fédération et son réseau local).

2 - Une approche chronologique centrée sur les usages

Cette approche permet aujourd'hui de distinguer globalement quatre grandes phases, caractérisées par différentes modalités d'usages des rivières de la Martinique. Elle est essentiellement alimentée par les entretiens conduits initialement auprès d'une quinzaine de personnes ressources (première phase de terrain) et complétée les réactions recueillies lors des entretiens collectifs de la seconde phase

2.1 - Période 1 : la civilisation amérindienne ou la vie avec les rivières

La première phase concerne la période qui a précédé la découverte puis la colonisation de l'île par les européens, marquée par la présence des peuples amérindiens. Même si cette période est nécessairement la moins connue, on sait aujourd'hui que la plupart **des sites d'occupation humaine** se trouvaient proches des zones littorales et plus précisément situés à la jonction de l'embouchure des rivières, des plages et des mangroves. Même s'il semble que ces dernières, ainsi que la mer aient sans doute occupé **une place déterminante dans les modes de vie et d'alimentation des indiens caraïbes**, il est avéré que les rivières disposaient de fonctions spécifiques, ne serait-ce qu'au travers de **la fourniture d'eau douce, nécessaire à la boisson, à l'alimentation et à l'hygiène**. En revanche, il n'est pas sûr que les rivières aient donné lieu à des aménagements physiques pérennes (seuils, biefs, canaux,...), tels que ce fut le cas suite à la colonisation européenne.

La pêche en rivière (écrevisses, crabes de rivière, certaines espèces de poisson) était pratiquée, à la main, au harpon ou encore à la nasse. La plupart des techniques traditionnelles en vigueur jusqu'à aujourd'hui sont d'ailleurs des témoins de ces pratiques. De même, la subsistance de termes d'origine amérindienne, tels que le *ouassou* (terme tupi désignant certaines écrevisses, encore usité en Guadeloupe et en Guyane)¹ ou le *titiri* (terme caraïbe désignant des alevins ou des juvéniles de poissons et de crustacés) en témoigne. De même, parmi les techniques de pêche traditionnelle, celle de l'enivrage, aujourd'hui interdite, a subsisté jusqu'à une date récente. Il en est de même des petites nasses en bambou utilisées pour la pêche aux *zhabitants*².

2.2 - Période 2 : De la colonisation européenne jusqu'à l'après-guerre ou la domestication des rivières

Même si cette période peut paraître longue à première vue, il est possible de considérer que les relations des hommes aux cours d'eau vont se développer suivant un continuum logique. En effet, **les rivières de la Martinique vont occuper rapidement une place centrale dans l'histoire de la colonisation et de l'exploitation de l'île et de ses ressources par les européens**. D'abord exploitées comme réserve d'eau douce pour les bateaux naviguant d'île en île, elles accueillent ensuite généralement à leurs embouchures l'installation des premiers colons permanents, puis des premières habitations de la période de l'esclavage. La présence de la ressource va ainsi déterminer le développement des principaux foyers d'occupation humaine, comme en témoigne la réputation d'abondance en eau dont bénéficie la ville de Saint Pierre jusqu'à sa destruction en 1902.

Dans ce cadre, **se développent progressivement de multiples usages** parmi lesquels, on peut retenir :

- Eau potable (humain, bétail), même si les sources sont naturellement privilégiées pour des raisons d'hygiène et de santé évidente ;

¹ - pour certains, « Ouassou » résulte d'une contraction créole du terme « roi des sources »

² - in L'apport amérindien à la culture créole : quelques exemples concrets. Gérard RICHARD Service Archéologique - Conseil Régional de la Guadeloupe

- Hygiène corporelle ;
- Lavage du linge ;
- Nourriture (écrevisses, crabes de terre et poissons notamment lors des jours saints et en cas de disettes) ;
- Baignade ludique ;
- Irrigation des cultures ;
- Énergie (Moulins).

Ces usages ont pour spécificité d'être pour la plupart quotidiens et réguliers, permettant aux hommes de domestiquer les rivières et d'entretenir des liens de grande proximité avec les parties, proches de leurs lieux de vie. Cette proximité s'est d'ailleurs exprimée clairement lors de nos entretiens, la plupart de nos interlocuteurs n'évoquant en général de façon précise qu'une ou deux rivières, celles de leur région d'origine et généralement marquées par un attachement trouvant ses racines dans leur propre enfance.

En cela, on peut d'ailleurs noter que **cette approche est très différente de celle que nous avons relevée dans le cadre de notre travail portant sur les usages et représentations liées aux mangroves de la Martinique**. En effet, la mangrove était généralement abordée globalement davantage sous un angle plus explicitement symbolique, lié notamment à des croyances et des usages d'ordre rituel (religion, magie, mystère, lieu riche mais en marge,...) La relation aux mares agricoles du Sud de la Martinique, étudiée dans le cadre des zones humides, est pour sa part plus proche de celle développée à l'égard des rivières, tout en restant plus limitée, ne serait-ce qu'au niveau des usages.

Par ailleurs, à l'instar de ce qui est déjà connu en Europe, **le développement pérenne de ces usages donne lieu à un aménagement physique des cours d'eau, au niveau des zones exploitées et fréquentées par l'homme**, avec notamment la création de bassins, de seuils, de biefs, de canaux d'irrigation ou de transport d'eau. En outre, les brusques changements de régimes des cours d'eau, liés au climat tropical et facteurs de risques tant pour les hommes que pour leurs biens, les amènent à assurer un entretien régulier et à se doter des protections. Dans ce cadre, **la maîtrise des cours d'eau connaît sans doute son apogée à l'issue de cette période**.

Le lavage du linge en rivière donne en outre aux rivières **une fonction de lieux de rencontre et d'échange**, engendrant une forte sociabilité notamment entre les femmes. Pour certains, la baignade des hommes et des chevaux en fin de journée a pu jouer le même rôle. Enfin, cette proximité des hommes avec leur(s) rivière(s) s'exprime pour la plupart de nos interlocuteurs martiniquais essentiellement au travers de souvenirs d'enfance et de jeunesse, remontant aux années 60.

Enfin, **les usages de rejet de déchets et d'effluents domestiques et animaux dans les cours d'eau ont forcément cours**, mais avec un effet plus limité sur les cours d'eau que lors de la période suivante. En effet, ces rejets sont limités en quantité (absence de pratiques de consommation) et en qualité (matières organiques excluant tout élément chimique) et sont effectués de manière plus diffuse qu'ultérieurement, en raison de l'absence de réseaux de collecte.

2.3 - Période 3 : La période de la modernisation de modes de vie ou le rejet des rivières

La troisième phase est celle qui fait suite aux évolutions postérieures à la départementalisation, marquée par une modernisation rapide des modes de vie, notamment grâce à la mobilisation de techniques modernes. Même si on peut la considérer comme l'aboutissement de la période précédente, ne serait-ce que par l'importance accordée à l'ambition de maîtrise des éléments naturels au travers de la technique, elle a pour spécificité d'être fondée sur **une accélération temporelle**, inconnue jusqu'alors. A ce titre, elle agit finalement davantage comme **une rupture**, tant au niveau de l'abandon d'usages traditionnels que des représentations sociales en cours.

Ainsi en l'espace d'une génération :

- **la mise en place de l'eau courante** vient nécessairement remettre en cause l'ensemble des usages liés à l'alimentation et à l'hygiène des personnes, même si le lavage du linge en rivière, doublée de sa fonction sociale d'échange, subsiste semble-t-il un peu plus longtemps. En outre, les prélèvements d'eau potable étant assurés exclusivement sur certaines rivières de l'île, ceux-ci entament de façon significative leurs débits.
- De plus, **la mise en place de campagnes sanitaires contre la bilharziose à partir des années 60**, maladie chronique invalidante, condamne la plupart des usages ludiques de baignade. Ces campagnes, dont l'utilité sanitaire n'est pas discutable, jouent par contre clairement en défaveur de l'image des rivières auprès des populations, qui à partir de ce moment évite de les fréquenter. On notera sur ce point que les origines de la bilharziose sont l'objet de débats, sachant que pour certains de nos interlocuteurs il s'agit d'une souche asiatique, ramenée par des anciens combattants d'Indochine (On notera que cette explication a pour intérêt de dater la présence de cette maladie aux années 50/60), alors que d'autres défendent l'idée qu'il s'agit d'une souche américaine endémique. Il semble par ailleurs que la maladie a disparu dans les années 80, avec l'extinction de l'espèce d'escargots qui en était le vecteur, espèce supplantée par un autre espèce non originaire de la Martinique et qui aurait été introduite par hasard par des aquariophiles.
- **Les usages de pêche traditionnelle** tendent également à régresser, tout en laissant la place à **une forme de pêche économique des écrevisses**, pour vente à la restauration, liée au développement du tourisme. Ainsi des pêcheurs affirment aujourd'hui que c'est le tourisme qui a conféré aux écrevisses une valeur économique, inconnue jusqu'alors. Cette logique économique met à mal certaines pratiques traditionnelles de régulation des prélèvements. Plus récemment, dans les années 80/90, il semble que la pratique de l'enivrage, interdite car éminemment destructrice, ait connu un développement lié essentiellement aux besoins d'autosubsistance de certaines populations, marginalisées socialement et économiquement. Ces pratiques auraient régressé, sans qu'aucune explication précise ne puisse être donnée à ce propos.
- Le développement d'une agriculture d'exportation intensive s'accompagne également du développement d'**une irrigation de masse**, souvent sauvage, qui entame largement les débits des cours d'eau. L'évolution des pratiques agricoles reposant sur la croissance de l'utilisation d'intrants chimiques (engrais, produits phytosanitaires) participe également à la dégradation des cours d'eau.
- **Le développement et la concentration de certaines industries**, notamment agro-alimentaires, prélevant de l'eau et rejetant des effluents, a également contribué à la détérioration des milieux aquatiques.
- Enfin, **le développement de l'urbanisation** a joué de deux façons sur ce processus. D'une part, **les soucis de protection des biens et des personnes** ont entraîné à l'aval des cours d'eau la mise en place d'aménagements de protection, touchant directement le lit et le fonctionnement des cours d'eau et des milieux aquatiques. A cet égard, les travaux conduits sur la traversée de la Grande Rivière dans le bourg de Grand Rivière, suite aux dégâts provoqués par la tempête tropicale Cindy en 1993, sont emblématiques de cette tendance à une intervention lourde sur les cours d'eau et à une artificialisation de certains milieux aquatiques, étudiés notamment par Pascal Saffache³. D'autre part, **le développement urbain**, rarement accompagné de la collecte et du traitement des effluents, tant dans les bourgs anciens, comme nous avons pu le constater à Rivière Pilote où la mise en place d'un réseau de collecte est actuellement en cours, qu'au niveau de l'habitat dispersé, tend conjointement à concentrer par endroits les rejets d'effluents domestiques et à les diffuser sur les territoires.

Plus globalement, ces années sont celles d'une évolution majeure à l'échelle de la Martinique, qui voit sa population essentiellement rurale devenir urbaine. Ce basculement s'accompagne nécessairement d'une perte du contact

³ Pour une protection et une gestion durable des rivières de l'île de la Martinique – Pascal Saffache – in Le Courrier de l'environnement n° 39 - 2000

Cette évolution provoque clairement **un abandon des rivières**, que la plupart de nos interlocuteurs datent des années 60 et 70. Mais plus qu'à un simple abandon, aboutissant à une forme d'indifférence, on assiste semble-t-il **un processus de dévaluation et de détérioration** actives à leur égard. Le développement en cours tournant le dos aux rivières et celles-ci ne justifiant plus de leur existence au travers d'usages essentiels et quotidiens, elles ne font alors plus l'objet d'un entretien régulier et vont jusqu'à être transformées en décharges, en dépotoirs, en *razziés*. En effet, les mentalités et les comportements, qui intégraient des pratiques de rejet, n'ont pas évolué en regard des modes de vie et de consommation et des artefacts techniques. Les rivières, précédemment fréquentées, sont ainsi devenues des non-lieux pour les Martiniquais, qui n'en appréhendent plus que les effets négatifs, essentiellement au travers des crues, menaçant personnes et biens. Mais comme le soulignent certains de nos interlocuteurs, *« on ne se débarrasse pas des rivières comme cela. »*

Enfin, cet abandon des rivières a également pu être favorisé par le fait que l'ensemble des cours d'eau de la Martinique dispose d'un statut domanial et relèvent donc de la responsabilité de l'Etat. Les populations et les collectivités locales ne se sont donc pas trouvées en situation de responsabilité à leur égard, notamment à partir du moment où les usages n'ont plus justifié une quelconque attention de leur part. Pour pondérer ce constat, on notera, qu'en France métropolitaine, le fait que les rivières de cette taille appartiennent en général, au regard du Code rural, aux riverains et que leur entretien soit de leur ressort n'a pas empêché dans la plupart des cas que ces cours d'eau soient également abandonnés. En effet, cet abandon correspond là aussi à des évolutions sociales, techniques et économiques plus globales (diminution de la population agricole, évolution des pratiques agricoles, abandon de l'entretien des portions d'espace les moins rentables, amenuisement de l'usage énergétique des produits résultant de l'entretien, pertes de savoir faire notamment chez les nouvelles populations rurales venant de l'extérieur,...). Il n'en demeure pas moins que l'existence d'une responsabilité réglementaire des propriétaires riverains permet aujourd'hui sur certains territoires, en particulier au vu des risques liés au déficit d'entretien, de remobiliser ces derniers autour de cette priorité. Dans d'autres cas, ce sont les collectivités locales (communes ou leurs groupements), qui choisissent de se substituer aux propriétaires, dans le cadre de procédures d'intérêt général.

2.4 – Période 4 : vers une prise de conscience et un lien renoué avec les rivières ?

A entendre la plupart de nos interlocuteurs, il semble que depuis le début des années 90, la situation des rivières soit en train de changer, essentiellement en terme de représentations sociales. En effet, certains d'entre eux estiment que s'exprime progressivement **un regain d'attention pour les rivières et leur devenir**. Ainsi, l'intérêt des médias mais aussi de l'opinion publique pour la crise récente de la Grande Rivière n'aurait pas été envisageable il y a seulement quelques années. Il n'est pas évident de lire les causes de cette évolution en cours, qui tient selon nos interlocuteurs :

- **à un regain d'intérêt plus global des Martiniquais pour la nature** et une prise de conscience environnementale. Certains de nos interlocuteurs constatent également un moindre intérêt pour les loisirs balnéaires ;
- **à l'investissement de chercheurs et de certains acteurs**, tels que le Parc naturel régional, l'Office de l'eau ou certaines associations de protection de l'environnement, qui a permis de mettre en évidence certains excès détériorant durablement les cours d'eau. Il s'agit notamment de la transformation en décharges, mais aussi de travaux censés aménager les cours d'eau, destructeurs des milieux et ne permettant généralement pas de résoudre les questions de protection des biens et des personnes. L'installation de la DIREN Martinique en 1992, la création d'un Comité de Bassin en 1996 et la mise en place d'une Fédération de pêche et d'associations locales dans les années 90 participent clairement à ce mouvement
- **à la récurrence de phénomènes de crues et d'inondations, de dégradation de la qualité des eaux**, rappelant régulièrement aux hommes la nécessité de respecter et de gérer les cours d'eau.

Il est clair que cette phase n'en est qu'au stade des prémisses et qu'il est **difficile de prévoir quels seront son évolution et son impact à plus long terme sur les usages proprement dits**. De ce point de vue, nos

interlocuteurs demeurent prudents, même si on constatera plus loin que la plupart ont quelques idées sur ce qu'il serait nécessaire de mettre en oeuvre. Il n'en demeure pas moins que **deux grandes approches peuvent être distinguées** :

- **la première estime que les rivières de la Martinique présentent un potentiel de régénération exceptionnel, qui offre les conditions favorables à une reconquête.** Cette capacité est notamment constatée suite aux événements climatiques violents, tels que les cyclones et les tempêtes tropicales, qui peuvent avoir l'effet d'une « chasse d'eau », détruisant milieux et espèces. Cette vision est notamment portée par des personnes qui fréquentent les rivières et notamment par les pêcheurs ;
- **la seconde, plus circonspecte, s'interroge sur l'ampleur et les effets de la perte de savoir et de savoir-faire pratiques et culturels,** liés à l'entretien des cours d'eau. Cette vision est plutôt portée par les chercheurs et les hommes de culture et sans doute inspiré par un regard plus global sur l'évolution de la société martiniquaise.

Enfin, on notera que **le projet de mise en place d'une réglementation concernant la pêche en eau douce en Martinique ne date pas d'aujourd'hui.** Un premier projet d'arrêté, rédigé et finalisé à la fin des années 90 et supporté par l'ensemble des acteurs concernés, n'a pas bénéficié d'une application par le préfet de l'époque, sous la recommandation d'une mission d'inspection du Ministère de l'environnement, qui semble-t-il a jugé, lors d'une mission d'inspection que les rivières martiniquaises ne présentait pas un intérêt suffisant pour mériter une telle réglementation.

3 - Regard sur la dimension symbolique des rivières et son évolution

Parallèlement à cette évolution des usages et des représentations sociales des rivières, l'approche anthropologique réclame de s'intéresser à la dimension symbolique des rivières et à la façon dont l'imaginaire créole a pu s'en nourrir.

Les visions et les pratiques symboliques ayant trait aux rivières remontent à la période amérindienne. De cette période, des pétroglyphes, pierres sculptées porteuses de symboles mythologiques, représentant notamment des poissons, offrent les seules traces matérielles de l'existence de croyances et de pratiques symboliques autour de l'eau.

La plupart des pratiques rituelles, issues de cette époque, n'ont pas subsisté telles quelles jusqu'à nos jours, notamment en raison de l'imposition du catholicisme par les colonisateurs et plus globalement du processus de créolisation de la culture. Elles n'en ont pas moins inspiré certains rites, s'hybridant souvent à d'autres pratiques, dont certains ont encore des échos jusqu'à nos jours, tels que :

- La divinité aquatique, *Manman Dlo*, propre aux cultures créoles⁴. Cette créature est aussi belle et attirante d'allure et de voix que dangereuse, puisque « la voir c'est voir sa fin », sauf à user de subterfuges réservés aux initiés (peigne en os,...). Son existence permet notamment d'expliquer les disparitions en rivière, traduisant le couple attrait et bienfaits / peur et risques, présidant aux relations des hommes avec les cours d'eau.
- *Le bain démarré*, bain purificateur et libérateur pratiqué lors du nouvel an ou d'occasions spécifiques (veille d'examen,...), en bordure de mer ou à l'embouchure des rivières et valorisant les vertus purificatrices de l'eau,

⁴ Évoquant le phénomène de créolisation, Patrick Chamoiseau estime que l'imaginaire créole est un imaginaire mosaïque, associant des éléments issus de l'ensemble des imaginaires issus des civilisations présentes d'une façon ou d'une autre sur l'île. A ce titre, il considère « *qu'un bon exemple de ce processus mosaïque est celui de Manman Dlo, une divinité aquatique que les cultures créoles des Amériques connaissent et répercutent dans leurs contes. Dans une Manman Dlo, il y a les divinités aquatiques africaines qui rencontrent celles des amérindiens, lesquelles viennent s'ajouter aux sirènes occidentales; cet entremêlement donne ce personnage particulier qui est la mère de l'eau et que l'on rencontre en Martinique, à Cuba, au Brésil, dans le sud des États-unis, en Haïti...* » in La Pierre Monde publié sur le site palli.ch / kapes kreyol

- certaines pratiques rituelles liées à la semaine sainte, qui clôt la période de carême. Ainsi il semble que pendant qu'en bord de mer, les Martiniquais capturaient les crabes matoutous, ceux de l'intérieur pêchaient les *zhabitants*, leur faisant subir le même sort.
- certaines pratiques magiques diverses et complexes, encore en usage, mobilisent clairement l'eau ou des lieux liés à l'eau,...

Conjointement, **la maîtrise des cours d'eau**, liée au développement des multiples usages développés dans le cadre de la colonisation, s'est accompagnée du fait que **chaque rivière, mais aussi chaque source a été nommée, cartographiée, en quelque sorte « objectivée »**, c'est-à-dire rendu à l'état d'objet. Cette dénomination systématique témoigne clairement d'une autre forme d'appropriation sociale des cours d'eau, plus rationnelle mais entretenant forcément des liens avec l'approche symbolique évoquée plus haut, dans une société traditionnelle marquée de nombreux usages de l'eau et des rivières.

Mais cette forme d'appropriation sociale a également connu des contraintes. En effet, l'ensemble des rivières insulaires est jusqu'à aujourd'hui demeuré sous statut domanial, relevant de la responsabilité de l'Etat. Pour certains de nos interlocuteurs, cette situation a fait obstacle à ce processus d'appropriation. En effet, contrairement à ce que l'on peut observer en métropole, les Martiniquais n'ont pas eu à exercer leur responsabilité sur ces cours d'eau et leur devenir, tant à titre de propriétaires privés qu'au niveau des collectivités. L'amputation de cette dimension peut expliquer pour partie la rapidité et la radicalité du rejet des rivières.

Mais à l'instar de ces usages, **cette appropriation symbolique a connu semble-t-il un sérieux reflux**, lié à l'évolution des usages et des modes de vie. Ainsi, Joby Bernabé, diseur de textes, estime qu'il ne reste pas grand chose de cette symbolique, dans une société marquée par « *un manque d'âme* ». De même, Bruno Vincent, du Parc naturel régional, pense que le fait que certaines sources ne soient plus aujourd'hui nommées, que les enfants (et leurs parents) ne connaissent plus le nom des rivières sont des témoignages de leur perte de reconnaissance et d'existence sociales.

Pour certains de nos interlocuteurs, un témoignage de l'attachement des Martiniquais à l'eau naturelle repose sur le fait que certains d'entre eux s'approvisionnent encore aujourd'hui directement en eau de source, jugée plus saine et bénéfique pour la santé que l'eau distribuée au robinet ou en bouteilles, même si d'autres soulignent le paradoxe du fait que certaines de ces sources sont polluées au chlordécone et aux pesticides.

4 - Témoignages d'anciens à propos des rivières, de l'évolution de leur état et des pratiques de pêche

Par ailleurs, un travail d'enquête, conduit par Béatrice Condé de l'association Carouge en 1999, a permis de recueillir un certain nombre de témoignages d'anciens sur certaines rivières de la Martinique, l'évolution de leur état, ainsi que sur les pratiques de pêche. Il a paru utile d'en retenir un certain nombre d'entre eux, susceptibles d'alimenter notre analyse, parmi lesquels :

« La rivière était différente avant. Il y avait beaucoup d'eau pendant l'année. Les gens nageaient et plongeaient dans les bassins. L'eau était bleue comme la mer (...) Pour la pêche, j'utilisais un hameçon fait avec une épingle ou à la main ou même avec un « panier caraïbe » rempli de morceaux de manioc. Les Zhabitants étaient très grands et il y en avait pour tout le monde. J'en vendais et j'en mangeais aussi. Il y avait des Chevrettes, Matavalés, Boucs, Tétards ou Colle-roche, Anguilles, ainsi que « mètre Pierre » qui est une écrevisse rouge avec des gros mordants, le « Grand Bras ». On pêchait aussi les Titiris dans le temps, mais plus maintenant, c'est beaucoup trop sale. Maintenant, tout a disparu, il n'y a plus rien ! (...) Maintenant, la nature a changé, il y a eu beaucoup de déboisement, il y a moins d'eau et le climat a changé. (...) Il y avait des sources ici (...) mais avec les éboulements, elles sont à présent bouchées. »

Monsieur Betius Quember – 63 ans – Case-Pilote

« Je pêchais des écrevisses dans la rivière Case Pilote avec Monsieur Lionel, on faisait la pêche de nuit avec une torche. On posait des pièges de bambous, on pêchait aussi la journée avec des hameçons ou à la main. On pêchait des grands bras, des chevrettes et des z'habitants. Quand j'avais l'âge de 7 ans, j'habitais au Lamentin et avec ma mère, nous allions à la pêche tous les samedis après-midis. On pêchait avec le câlin. »

Monsieur Carasco – 80 ans

« Je lavais mon linge dans la rivière et la vaisselle aussi. L'eau était propre, les enfants nageaient, pêchaient et même buvaient l'eau. Les poissons que l'on pêchait c'était les flèches, les cocos, le mullet, le lapia. Il y avait aussi les « brigots », des escargots ronds noirs qu'on faisait cuire avec le riz ou qu'on mettait dans les bassins pour qu'ils mangent les limons. Le dommage maintenant, c'est que la rivière est très sale, les enfants ne peuvent plus se baigner. »

Madame Janvier – 82 ans – Case Navire

« Dans la rivière, je pêchais surtout des titiris (...) pendant les mois de Juillet, Août, Septembre, Octobre et Novembre. Pendant le dernier quartier de la lune ils restent 3 jours dans les embouchures. (...) La pêche commence vers 3 heures du matin jusqu'à 8 heures, on en pêchait plusieurs seaux. Pour les attraper, on utilisait un drap fait d'une moustiquaire. Quelquefois, à la fin de la période, les titiris montaient la rivière jusqu'au premier pont, mais ils sont déjà noirs. On les appelait titiris congos, car ils mangeaient du sable noir. Il y a tout de même des gens qui les mangent comme ça. »

Monsieur Joseph Bélizaire – 82 ans – Case Navire

« Avant, il y avait une vraie rivière, on buvait l'eau, elle était propre, il n'y avait pas de malpropreté comme maintenant. Tout le monde surveillait la malpropreté des rivières. On soignait l'eau ! Maintenant, elle n'est pas intéressante. (...) On a toujours protégé la rivière. Maintenant, on coupe tout : l'herbe, les arbres. Avant on ne faisait pas ça, parce que normalement ça faisait diminuer l'eau, les racines ne laissaient pas sécher l'eau. (...) Le lapia est arrivé plus tard et il a détruit les écrevisses, car il mange les larves et les adultes. Ça a diminué de 100 %. On n'allait pas à la mer auparavant, c'était plus à la rivière. (...) Les inondations maintenant son plus fortes, car le sol est très sec. Avant il était interdit de couper les arbres près de la rivière. Le changement a commencé dans les années 70 plus ou moins. »

Monsieur Lapu Grégoire Patient – 72 ans - Case Pilote

« La carrière a fait fuir les écrevisses et les poissons. Actuellement, les carrières, les plantations de bananes et d'ananas sont en train de détruire presque toutes les rivières. A l'âge de 26 ans, je pêchais à Fond Bourlet. Après un cyclone, je suis allé avec un ami chercher des ignames très haut dans la rivière. Nous nous sommes arrêtés pour boire de l'eau de la rivière : il y avait tellement d'écrevisses qu'il nous a fallu les écarter, pour pouvoir boire l'eau. J'ai arrêté de pêcher dans cette rivière, car il y avait aussi beaucoup de serpents et aussi parce qu'il n'y avait presque rien à pêcher. Il faut dire qu'il n'y avait presque plus d'eau dans cette rivière. »

Monsieur Yvon Nitharum – 68 ans

« La rivière était propre et on pouvait boire l'eau. Les gens se baignaient aussi. Maintenant, il y a beaucoup de captages, la commune grandit. C'est pour cela qu'il y a moins d'eau. La carrière a beaucoup endommagé la rivière aussi, ça envoie du sable. (...) La rivière est sale »

Monsieur Gaston Dondon – 81 ans – Case Navire

« Maintenant, on jette des ordures et personne ne peut se baigner. »

Monsieur Gérard Tron – 65 ans

La lecture de ces témoignages en dit long sur l'évolution de l'état des cours d'eau en Martinique, mais encore davantage **sur les représentations** que ces anciens se font à ce propos. Tous se livrent à la description minutieuse d'**une sorte d'Eden disparu**, insistant notamment :

- sur **la pureté** de l'eau des rivières, notamment au travers du fait que l'eau peut se boire et se prêter aux bains des enfants ;
- sur **leur inépuisable richesse**, tant en eau qu'en espèces à pêcher ;
- et nécessairement sur **leurs bienfaits pour les hommes**.

Chacun a un souvenir précis, témoignant d'une expérience personnelle de cet Eden, qui rejoint souvent l'enfance et l'innocence qui y est attachée. Ces anecdotes montrent également la forte proximité et la richesse des liens entretenus avec ces cours d'eau.

La perte de cet Eden touche à la fois l'état des rivières et la disparition des espèces, la perte de cette richesse et de cette pureté. Cette perte est à la source de l'abandon des nombreux usages évoqués. Même si chaque témoignage propose généralement une ou deux explications précises à la dégradation du cours d'eau évoqué, toutes sont liées à l'action de l'homme. En cela, elles rejoignent pour la plupart celles abordées par les interlocuteurs que nous avons enquêtés⁵. Parmi celles-ci, il semble que **les causes les plus globales et structurelles renvoyant à l'évolution globale de l'occupation du territoire dominant** (urbanisation, carrières, déforestation, pratiques agricoles...) devant l'évolution des modalités d'entretien des cours d'eau et des usages de l'eau (absence ou inadaptation de l'entretien, croissance des prélèvements,...). Ainsi c'est bien le monde qui change qui est en cause. L'emploi récurrent du pronom indéfini « On » ou de locutions telles que « Il y a » ne permet pas pour autant d'identifier de responsables précis, comme si la situation actuelle était le fruit d'une évolution globale non maîtrisée, qui n'excluent pas « en creux » que les témoins aient une part de responsabilité dans cette évolution.

Concernant les pratiques et les techniques de pêche, il semble que celles mises en oeuvre résultaient généralement d'une adaptation empirique, locale, voire individuelle d'un nombre relativement important de techniques établies, reposant notamment sur une connaissance des lieux de pêche, des habitudes des espèces. En revanche, on trouve peu d'éléments sur les modes de transmission de ces pratiques, même si les références de certains à l'enfance, aux parents, grands-parents ou à un ami peuvent laisser penser que celles-ci s'apprenaient in vivo et in situ, dans le cadre de relations interpersonnelles fortes. Ce constat interroge sur les modes de transmission traditionnelle d'une culture des cours d'eau, incarnée dans des usages quotidiens. Ces récits laissent également penser que la pêche alimentait, comme c'est souvent le cas, des histoires de pêche, associant réalité et mythes ou légendes humaines (pêches miraculeuses,...)

5 - Témoignages concernant les pratiques de pêche traditionnelle

Même si nous n'avons pas forcément orienté nos entretiens sur les pratiques traditionnelles de pêche, nous avons relevé un certain nombre de textes témoignant de leur existence et de leur spécificité, même si la plupart d'entre elles tendent à disparaître, de même que des savoir-faire qui y étaient associés. Ces récits permettent d'appréhender des pratiques, fondées sur des savoirs et des savoir-faire complexes, dont la transmission ne semble pouvoir renvoyer qu'à une véritable expérience in vivo. On notera enfin qu'elle émanent toutes les trois de témoins, qui ne sont pas originaires de la Martinique.

Le Père Labat décrit la pêche à l'enivrage

« Le lendemain, nous fîmes enivrer la grande rivière, à près de mille pas au-dessus de son embouchure. Nous y primes quantité de beaux poissons, et surtout de très grosses anguilles. On se sert pour enivrer les rivières des racines et des feuilles d'un arbre qui n'a point d'autre nom que celui de bois à enivrer. On prend l'écorce de ses

⁵ Cf. partie 5

racines, qui est fort épaisse, et même celle du tronc et des branches; on la pile avec les feuilles, et on la mêle avec de la chaux vive. Pendant qu'on est occupé à piler ces drogues, on barre le lit de la rivière en divers endroits avec des pierres et des broussailles, et on jette cette composition dans la rivière trois ou quatre cents pas au-dessus du premier endroit que l'on a barré. Tout le poisson qui se trouve dans cet espace boit cette eau, s'enivre, vient sur l'eau, se jette à terre, heurte contre les pierres et vient s'arrêter à la barre en faisant des sauts, des gambades et des postures comme des gens qui sont ivres. Les anguilles sont plus difficiles à enivrer que les autres, nous ne laissâmes pas d'en prendre beaucoup et de très grosses; elles sont fort grasses et fort délicates. Nous mangeâmes notre pêche sur le bord de la rivière, où nous dînâmes; c'est une partie de plaisir qu'on fait assez souvent dans les Iles, et qui a ses agréments ».

Un témoignage plus récent sur la pêche aux zhabitants⁶

« Cette pêche, je l'ai pratiquée avec un vieil ami antillais, Armand Saint-Joseph au milieu des années quatre-vingt. À cette époque pas si lointaine, j'étais en poste au Nord de Fort-de-France, en Martinique. La maison que j'habitais était située en lisière de la forêt tropicale, à quelque dix kilomètres de Fort-de-France. Armand était ouvrier forestier et grand connaisseur de la nature, les plantes, les arbres, les oiseaux n'avaient aucun secret pour lui.

Dès les premiers jours de mon arrivée aux Antilles et notre première rencontre, nous avons sympathisé. Il m'apprendrait la forêt tropicale, je lui apprendrais à lire et à compter. Ce pacte, conclu autour de plusieurs ti-punch n'a jamais été rompu entre nous. Armand avait à l'époque, quarante-neuf ans. Il en a maintenant soixante-cinq.

Parmi nos fréquentes sorties en forêt, soit pour le travail, soit pour le plaisir, la pêche aux zhabitants était celle que nous préférons. Il fallait d'abord la prévoir et l'organiser quelques jours avant. Elle demandait de multiples préparatifs. Parmi les plus indispensables, la récolte du datura était celle qui nous prenait le plus de temps. Le datura, plante aux pouvoirs hallucinogènes bien connus, ne pousse pas naturellement partout. Les variétés ornementales que l'on plante dans les jardins n'ont pas des vertus aussi efficaces que celles qui poussent dans des milieux très particuliers. Notre récolte nous prenait au moins une demi-journée, selon la distance qu'il fallait parcourir à pied en forêt pour la trouver.

Nos rameaux de datura récoltés, nous les faisons mariner dans de l'eau tiède rallongée d'un peu de rhum... Cette décoction était l'occasion de quelques ti-punch... chaleureux. Vingt quatre heures plus tard, nous portions la décoction à ébullition, jusqu'à ce que l'essentiel du liquide se soit évaporé. La décoction était alors mélangée avec de la farine de manioc ou de maïs. Nous en faisons des boulettes de la taille d'une balle de tennis. Notre appât était prêt et la pêche pouvait avoir lieu. Debout à cinq heures du matin, avant le lever du soleil, je chargeais l'appât dans deux sacs à dos et partais en voiture récupérer Armand chez lui à trois kilomètres de ma maison.

Nous laissons la voiture à l'entrée d'un des nombreux sentiers qui mènent aux Pitons du Carbet, trois pics volcaniques dominant le centre de l'Île aux fleurs. Le sentier que nous emprunions alors remontait la rivière Dumauzé... notre lieu de pêche favori. Partis de l'altitude 450 mètres, il nous fallait grimper jusqu'à la source vers 1300 mètres. Une montée éreintante si l'en est, en partie faite sur le sentier et pour l'essentiel dans la rivière. Par moments, nous avions de l'eau jusqu'à la poitrine. Tout en montant dans la rivière, nous déposons dans les anfractuosités des rochers nos précieuses boulettes de manioc au datura. Arrivés à la source trois heures plus tard, nous nous accordions une pause casse-croûte d'une bonne heure. Autant pour nous reposer que pour laisser le temps à nos boulettes de faire leur effet...

A la descente, il nous suffisait de plonger la tête dans l'eau et d'attraper nos zhabitants complètement hallucinés par la dégustation de nos boulettes... La plupart du temps nous redescendions des pitons avec une vingtaine de bestioles... soit près de six à sept kilos. Tous les zhabitants de moins de vingt centimètres étaient systématiquement remis à l'eau et avaient vite fait de recouvrer leurs esprits, une ou deux heures plus tard... »

La fabrication de nasses à ouassous : une tradition qui se meurt⁷

⁶ In Forum l'Arche des poètes amateurs

« Pour se procurer des «rois des sources» ou «ouassous» en créole, écrevisses de rivière, deux possibilités : les bassins d'élevage, une valeur sûre, ou la pêche à la nasse beaucoup plus aléatoire et très réglementée. Il faut alors posséder l'accessoire indispensable et introuvable dans le commerce : la nasse à ouassous, fabriquée de manière traditionnelle par quelques rares gardiens d'un savoir faire très particulier, qui remonte aux temps des Amérindiens.

Sur sa terrasse, Alain installe ce dont il a besoin pour monter sa nasse. Des tiges de bambous, choisis avec soin, ni trop gros, ni trop tendres, séchés à point. Les tiges de bois seront ensuite liées entre elles par de la ciguine, la même liane végétale qu'utilisaient autrefois les Amérindiens, et non des fils de plastique, matériaux des temps modernes pour «gens pressés». Muni de son couteau et du sécateur, il en joue finement pour décortiquer et tailler le bambou en de nombreuses «tables» et «duels», lamelles plates ou taillées en pointe. Ce travail délicat achevé il entreprend de les nouer entre elles, avec une grande précision, pour fabriquer les deux «pik a nié», ou pièges, en forme d'entonnoir. L'un sert «d'embouchure», ou porte d'entrée, pour les ouassous, l'autre les empêche de ressortir. Alain tient ce talent de son grand-père et l'a transmis à son propre père fier d'exhiber les ouvrages de son fils : des nasses miniatures.

«Je travaille du bout des doigts» Alain poursuit sa démonstration tout en narrant ses aventures de pêche. Il termine en un tour de main l'opercule par lequel est introduit l'appât. Il l'ajustera à l'aide de liens très serrés au panier cylindrique qui est le corps de la nasse. Pour le maintenir et le rigidifier il utilise trois anneaux, en bois de laurin rouge ou en bois de rose, un à chaque extrémité et le troisième au milieu. Le montage des différentes pièces commence. «Je travaille du bout des doigts», souligne l'artisan. Les pièges sont glissés dans le panier, les anneaux placés, la porte fixée. L'assemblage est terminé. Termites, chair de noix de coco et orange, fourniront un fameux appât. Une fois la nasse posée dans la rivière, les écrevisses attirées par l'odeur tomberont dans ce magnifique traquenard. Un bel ouvrage, raconté avec passion, et comme le dit Alain « avec une nasse pareille, les ouassous vont se précipiter dedans ! ». Mais la législation en vigueur est très stricte sur cette pêche. Cet artisanat s'éteint au bénéfice de la protection de l'espèce animale. Alors, pour ne pas dépeupler les rivières de leurs «habitants»-autre nom des ouassous- tout en participant au maintien de la tradition, vous pourrez toujours acquérir une nasse et en faire un bel objet de décoration ».

Il est clair que cette question des pratiques de pêche appelle à la fois :

- un travail de recension spécifique, permettant la mise à jour des familles et des variantes de pratiques ;
- et une analyse des conséquences de ces pratiques sur les espèces et les milieux, nécessaire à la définition d'un cadre réglementaire adapté.

6 - Une approche synchronique des problèmes et enjeux actuels

Conjointement à l'approche historique des usages et représentations sociales et de leur évolution, les entretiens ont permis d'aborder la question des constats actuels sur l'état des milieux et plus globalement des cours d'eau.

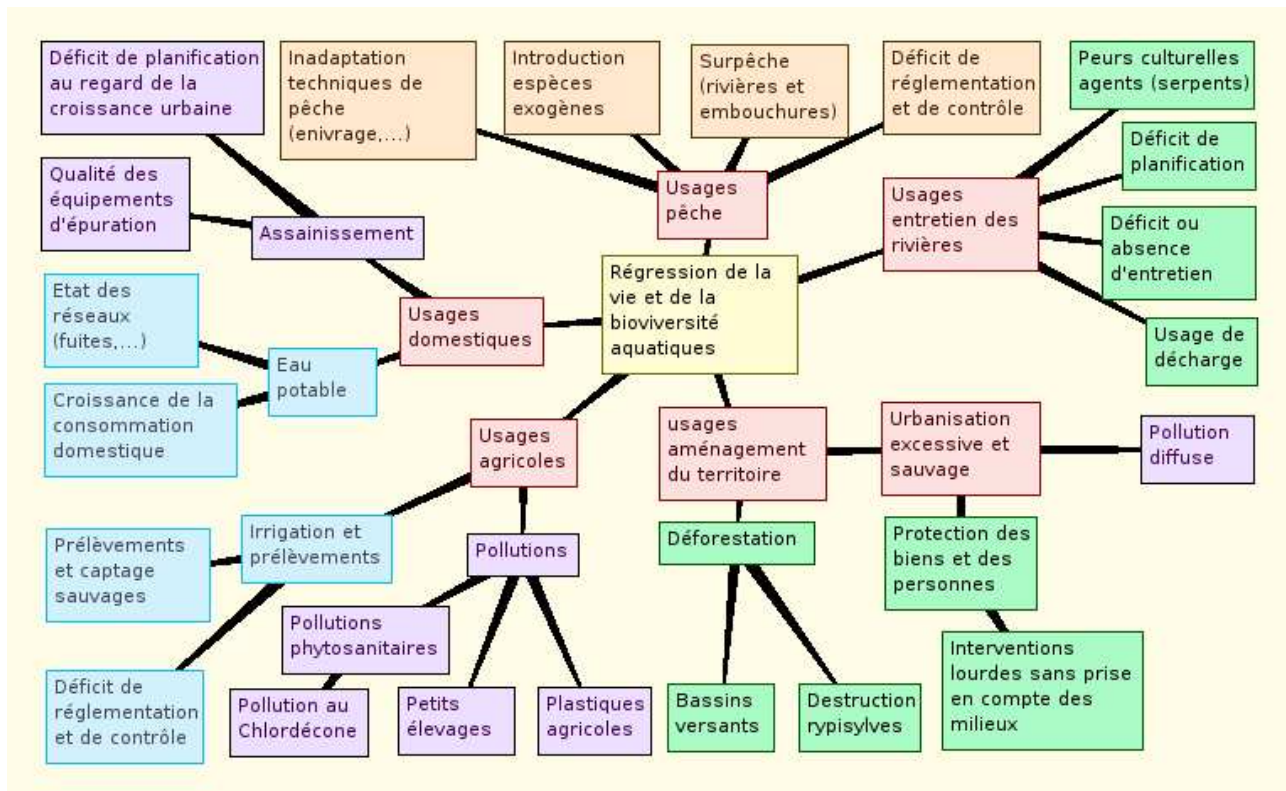
Le premier constat partagé par l'ensemble de nos interlocuteurs concerne la régression globale de la vie et de la biodiversité des cours d'eau de la Martinique et plus généralement de leur état global (état physique, qualité et quantité d'eau, milieux naturels). Aucun ne conteste cette détérioration globale, même si certains peuvent opérer certaines distinctions entre types de cours d'eau. Dans ce cadre, les cours d'eau du Nord de la Martinique semblent moins dégradés que ceux du Centre et du Sud de l'île. Mais rappelons également que la plupart de nos interlocuteurs Martiniquais connaissent plus précisément le cas d'une ou deux rivières précises, connues depuis leur enfance. Et c'est généralement à partir de cette connaissance et de cette expérience qu'ils fondent leurs constats et analyses.

⁷ Ce texte paru dans Destination Guadeloupe n°16 -2004 réfère plus directement à la situation de la Guadeloupe.

Quant aux causes de cette détérioration, elles sont multiples mais peuvent être classés en deux grands volets :

- les premières renvoient directement aux usages et à leur évolution ;
- les secondes sont davantage d'ordre culturel.

Pour favoriser la lecture des causes liées aux usages, le schéma suivant reprend la quasi-totalité de celles énoncées par nos interlocuteurs.



A partir du constat central de régression de la vie et de la biodiversité aquatiques (cadre jaune), six grandes familles d'usages (cadres roses) sont ainsi incriminées, avec une possibilité de lecture différenciée des facteurs évoqués :

- Les cadres bleus ont principalement trait aux impacts quantitatifs sur la ressource (prélèvements domestiques et agricoles).
- Les cadres violets concernent essentiellement la détérioration de la qualité de l'eau (pollutions domestiques et agricoles).
- Les cadres oranges touchent plus directement à la réduction ou à la destruction des espèces aquatiques, en lien étroit avec les usages de pêche.
- Les cadres verts renvoient davantage aux interventions physiques sur les rivières et les bassins versants, facteurs de dégradation des milieux naturels.

Avant de passer en revue ces usages, il importe de constater que si les acteurs rencontrés partagent un point de vue général sur la dégradation des cours d'eau et des milieux aquatiques, ils ne privilégient pas forcément les mêmes explications de ce phénomène et a fortiori des réponses à apporter. Ces divergences sont suffisantes pour estimer que toute évolution réclamera, outre la mise en place de cadres coercitifs ou incitatifs communs, des cadres favorables à la concertation à différents échelons.

De même, il est possible de souligner que, parmi cet ensemble de facteurs, certains sont évoqués de façon plus récurrente, parmi lesquels :

- Aménagement des bassins versants (déforestation, urbanisation) ;
- Pollutions agricoles notamment au chlordécone ;
- Prélèvements et captages sauvages ;
- Qualité des équipements d'assainissement.

Dans ce cadre, on notera que les deux premiers facteurs concernent les pratiques d'aménagement et les pratiques agricoles qui s'appliquent à l'ensemble du territoire, alors que les deux derniers renvoient davantage à la gestion de l'eau et des cours d'eau. Les usages relatifs à la pêche proprement dite apparaissent au second plan et sont en priorité évoqués par les représentants du monde de la pêche.

6.1 - Les usages domestiques

Ils concernent principalement les usages liés à l'eau potable, au travers de la croissance de la consommation d'eau et à l'état des réseaux d'adduction. Ceux-ci jouent sur les quantités d'eau prélevées dans les cours d'eau et la réduction des débits. L'assainissement souffre également de l'état des équipements d'épuration et de l'incapacité des collectivités à faire face à une urbanisation galopante, source de pollution diffuse. Les effets négatifs de ces facteurs sont jugés d'autant plus importants qu'ils se conjuguent : la moindre quantité d'eau dans les cours d'eau entame en effet leurs capacités d'auto-épuration et les usines de captage sont jugées polluantes par certains de nos interlocuteurs. Il est possible d'ajouter à ces usages, la pratique apparemment fort répandue (mais interdite) de lavage des véhicules en rivière et celle encore en cours de considérer les cours d'eau comme des décharges.

6.2 - Les usages agricoles et industriels

Les usages agricoles sont souvent évoqués comme producteurs d'effets néfastes pour les cours d'eau, qu'il s'agisse de pollutions diffuses jouant sur la qualité de l'eau (produits phytosanitaires, effluents de petits élevages,...). A ce titre, la culture intensive de la banane et dans une moindre mesure de l'ananas apparaît comme des facteurs essentiels de la qualité des cours d'eau et le chlordécone comme emblématique de ce type de pollution. La pollution agricole est également physique au travers des débris qui constituent les plastiques agricoles.

Par ailleurs, la croissance des prélèvements agricoles pour l'irrigation est jugée comme un facteur aggravant du déficit d'eau dans les rivières, d'autant plus que le déficit de réglementation et de contrôle ne permet semble-t-il pas de les réguler. A ce titre, l'exemple récent de la Grande Rivière est naturellement dans tous les esprits.

La déforestation des bassins versants, liée au développement d'une agriculture intensive et d'une urbanisation croissante, apparaît enfin comme un facteur majeur d'érosion, notamment au travers des sols nus qui réclament la culture de la banane, participant à la destruction des milieux aquatiques. A cela s'ajoute la destruction des ripisylves en bordure de cours d'eau, qui jouent un rôle de protection des milieux et des espèces à différents titres (zones tampons, ombre, maintien des berges). Sur ce dernier point, certains acteurs estiment que certaines pratiques de gestion forestière peuvent aussi contribuer à la dégradation des cours d'eau et de leur environnement.

On notera que les usages de prélèvement et de rejet des activités industrielles n'ont pour ainsi dire pas été évoqués par nos interlocuteurs, alors que nos réunions sur les bassins versants ont clairement soulevé ce problème.

6.3 - Les usages liés à la pêche

Même si la plupart nos interlocuteurs estiment les pratiques de pêche se sont considérablement réduites ces dernières années, notamment avec la diminution des personnes disposant des savoir faire nécessaires, l'évolution de ces pratiques n'a pas été sans effet sur la réduction de la biodiversité aquatique constatée.

Ainsi la surpêche de certaines espèces, liée notamment au développement d'une pêche économique et non pas simplement d'autosubsistance, n'a pas toujours permis de respecter les rythmes de reproduction et de croissance des espèces. Et ceci d'autant plus que la régulation traditionnelle des prélèvements, fondée essentiellement sur une forme de contrôle social local a eu tendance à s'amenuiser sans pour autant être remplacée par un cadre réglementaire et un dispositif de contrôle à la hauteur des enjeux. Ce déficit réglementaire n'a pas non plus permis de faire respecter certaines interdictions, concernant des pratiques de pêche, certes traditionnelles mais jugées éminemment destructrices, hors de toute régulation, tels que l'enivrage. De façon plus spécifique, sont évoqués les effets de l'introduction de nouvelles espèces, telles que le Tilapia, qui ont supplanté voire détruit les espèces locales.

6.4 - Les usages liés à l'entretien des rivières

La disparition rapide de nombreux usages s'est accompagnée d'un abandon des rivières et d'un sérieux déficit d'entretien adapté. Et même quand celui-ci s'est ponctuellement maintenu, il a souffert d'un manque de planification, répondant à une logique de préservation des milieux aquatiques. Les interventions sur les cours d'eau répondaient en effet à d'autres objectifs qu'à favoriser leurs propres fonctionnalités (développement de l'urbanisation, des infrastructures, de l'agriculture,...) et leurs effets pervers, notamment sur le développement de la vulnérabilité, n'ont semble-t-il été lisibles qu'au bout d'un certain temps.

De façon plus prosaïque, les rivières ont également souffert de leur statut de décharge, qui a contribué à leur dégradation physique et biologique, mais aussi à celle de leur image. Il est également à noter le poids des peurs culturelles concernant les serpents, qui peuvent entraver la mise en place d'interventions d'entretien doux des cours d'eau.

6.5 - Les usages liés à l'aménagement du territoire

Ces usages s'appliquent à l'échelle des bassins versants, comme ceux concernant la déforestation, liés pour partie à l'urbanisation. Au travers de l'imperméabilisation des sols, ils ont pour conséquence de contribuer aux phénomènes d'érosion et de ruissellement, entraînant à la fois une dégradation des milieux aquatiques, mais aussi une augmentation des facteurs de risques en cas de fortes précipitations. Dans ce cadre, c'est l'ensemble de la logique d'aménagement du territoire qui est mise en cause.

L'urbanisation excessive et sauvage est également dénoncée, à la fois comme facteur de pollution diffuse, difficile à traiter de façon cohérente, mais aussi comme facteur d'exposition de l'homme aux risques de crues et d'inondations. En effet, comme le dit un de nos interlocuteurs, si les hommes ont oublié les rivières, l'inverse n'est pas vrai. Les épisodes de crues et les inondations rappellent régulièrement leur présence aux hommes et appellent des interventions destinées en priorité à réduire leur exposition à ce risque naturel. Dans ce cadre, les choix techniques lourds et plus globalement la logique d'intervention sont extrêmement critiquées au regard des dégâts provoqués sur les milieux, mais aussi des effets parfois contraires à ceux attendus, en terme de vulnérabilité.

6.6 – Les évolutions culturelles

Ce passage en revue des causes évoquées démontre amplement l'ampleur et la complexité du problème abordé, dépassant largement leur périmètre étroit et les usages en lien direct. L'état des rivières est un miroir de l'évolution de la Martinique, tant en matière d'aménagement du territoire et d'activités des hommes que de leurs modes de vies et des usages afférents. En outre, au-delà de ces questions d'usages,

nos interlocuteurs ont évoqué les évolutions culturelles, qui déterminent le nouveau rapport des populations aux cours d'eau. De ce point de vue, trois dimensions conjuguées ont été évoquées :

- D'une part, **les rivières ont perdu aux yeux des hommes la majeure partie de leur utilité**, incarnée dans les multiples usages, notamment vitaux, développés en lien étroit avec elles. De surcroît, ce n'est souvent plus qu'au travers des risques naturels qu'elles engendrent et de leurs coûts pour la collectivité qu'une grande partie de la population les apprécie. Devenues inutiles et souvent potentiellement dangereuses et coûteuses, elles souffrent au mieux d'indifférence, voire de rejet.
- D'autre part, **les régulations sociales traditionnelles, notamment autour des usages de prélèvement en rivière, se sont progressivement amenuisées**. La transmission et le contrôle social de ces usages, opérés au sein des collectivités rurales, ont ainsi perdu énormément de poids. Ils n'ont pas pour autant été remplacés par d'autres formes de régulations pédagogiques ou réglementaires, dignes des enjeux. Certains interlocuteurs dénoncent à ce titre les pratiques de l'Etat, qui pour diverses raisons (manque de moyens en matière de police, connivence ou collusion avec certains acteurs économiques, pression de ces derniers,...), n'a pas toujours su jouer son rôle de garant du respect des lois et règlements et plus globalement de défense de l'intérêt général, notamment en matière de captages.
- Enfin, **la dimension symbolique, tissée à propos des rivières, a également régressé**. L'absence de fréquentation régulière et utilitaire des cours d'eau s'est ainsi accompagnée de leur évacuation progressive de l'imaginaire martiniquais, même si quelques rites subsistent.

7 L'approche par bassins versants

Suite à la première vague d'investigation conduites auprès d'une quinzaine d'informateurs privilégiés et à certains constats, la seconde phase a été conduite sur les bases suivantes :

- **Organisation de réunions à l'échelle de 3 bassins versants**, représentatif d'une diversité des cours d'eau insulaire (région Nord Caraïbe, région Nord ou Centre Atlantique, région Sud ou Baie de Fort de France), sachant que les 3 rivières devaient faire partie du panel étudié par Asconit. Dans ce cadre, sur chaque bassin versant, ont été organisées **2 réunions**, associant respectivement **des acteurs locaux** :
 - **s'inscrivant plutôt dans une logique d'aménagement ou de développement**, tels que des élus, agents de collectivités, opérateurs économiques industriels, agricoles, touristiques,...) ;
 - **attachés plutôt à une logique de protection**, tels que des acteurs de la pêche, de la protection de la nature, de l'éducation à l'environnement ou de la défense des consommateurs,....

Sur la base d'un l'état des lieux, réalisé et présenté par Asconit, les participants ont été invités à donner leur point de vue sur les principaux constats, puis à échanger sur la façon de cultiver les points forts et de remédier aux points faibles observés.

On notera que **les états de lieux présentés ont pour la plupart semblé « optimistes »**, voire erronés, notamment aux acteurs « protecteurs », au regard de leur propre appréhension de la situation des cours d'eau. Cet écart s'explique sans doute par le fait que l'approche experte développée par Asconit s'appuie sur des données précises, soit existantes, soit produites dans le cadre des investigations de terrain. Or ces données apparaissent souvent insuffisantes pour donner une idée précise de l'état global du cours d'eau (analyses et prélèvements effectués en des points précis limités en nombre, manque d'antériorité des mesures ne permettant pas de constater des évolutions, discussion sur les modes d'analyse et de prélèvement,...). Ce constat de décalage nous amène d'ailleurs à penser que tout état des lieux des cours d'eau devra sans doute s'appuyer **sur le croisement d'une approche « experte »**, fondée sur des données scientifiques **et d'une approche « acteurs »**, fondée sur leur **expertise d'usages**. Au-delà de l'enrichissement de l'état de lieux, ce croisement nous semble être la

condition d'**une appropriation de l'état des lieux par les acteurs locaux et de l'établissement d'un diagnostic partagé des enjeux**, eux-mêmes conditions préalables à la construction d'une stratégie et d'un projet, portés par ces acteurs.

- Organisation de 2 réunions collectives associant respectivement d'une part les acteurs des administrations, des principales collectivités territoriales et de quelques (Services de l'Etat, Région, Département, PNRM, ONF, ADUAM,...) et d'autre part, des acteurs du monde de la pêche (Fédération et son réseau local), destinée à valider les constats et analyses résultant de la première phase d'étude et à envisager les perspectives stratégiques.

8 - La Rivière Pilote

Le bassin de la Rivière Pilote⁸ atteint 30 km², arrosé par la Grande Rivière Pilote (11,2 km) et la Petite Rivière Pilote (9,4 km). L'altitude maximale est de 235 mètres. Typique de la région Sud de la Martinique, son relief est donc peu marqué et la pluviométrie est faible. La pression urbaine est importante mais localisée à l'aval, sur la zone du bourg de Rivière Pilote, avec pour conséquences la modification du milieu physique et la multiplication des rejets polluants. Marquée par la présence de cannes à sucre, de maraîchage et d'élevage, la pression agricole est également importante et s'applique essentiellement au centre du bassin (pompage d'eau, pollution liée aux engrais, effluents d'élevage et traitements phytosanitaires). Les activités industrielles exercent une pression moyenne, liée essentiellement à la présence d'une distillerie à l'amont, avec un rejet après lagunage et un pompage d'eau (80 m³/h) et des effets de coloration de l'eau et de colmatage du substrat.

Les indicateurs d'état du réseau de la DIREN sont les suivants : Matières organiques oxydables : très bon à médiocre, Nitrates : bon, Matières phosphorées : très bon, MES : mauvais à bon. Les rejets repérés sont au nombre 15. On compte de nombreux ouvrages (26), donc 7 avec seuil, créant des obstacles à la libre circulation et la modification de l'habitat, et 1 captage industriel.

La première campagne de prélèvement indique un peuplement piscicole, globalement proche de la moyenne, pour des biomasses inférieures à la moyenne, dénotant la présence de petits individus, ainsi que des indicateurs faibles en valeur au niveau du bourg.

8.1 - Le regard d'acteurs de la protection et de la valorisation

M. Romuald Auguste	APER Rivière Pilote
Mme Béatriz Condé	Fédération de pêche
M. Roger Boulon	AFOC
M. Daniel Delbois	Marin pêcheur
M. Christian Zadick	Guide de randonnée
Mme Geneviève Ziga	Office Municipal Pilotin d'Actions Culturelles et Sportives

8.1.1 - Les questions soulevées

Etonnement initial

Les acteurs s'interrogent d'abord à l'égard d'une présentation, qui peut laisser penser que la rivière est en bon état. Cette approche ne correspond en effet pas à leur ressenti.

⁸ Synthèse de la présentation Etat des lieux Asconit.

L'abandon et la dégradation de la rivière

C'est d'emblée, la première question soulevée. Un premier intervenant estime que les choses ont changé vers 1975, notamment avec la campagne de lutte contre la bilharziose, qui « *a cassé les choses* ». L'arrivée de l'eau courante a également favorisé cet abandon. Auparavant « *on allait à la rivière et à partir de ce moment-là on l'a abandonnée* ». On se souvient avoir passé la journée à la rivière, s'y être lavé et avoir mangé les écrevisses crues. Les bassins naturels étaient entretenus. Un participant affirme que c'était « *le centre culturel* », car les enfants apprenaient avec les plus âgés à nager, à pêcher, souvent plus par imitation que dans le cadre d'un apprentissage codifié.

Depuis, il n'y a pas eu de reprise des baignades, notamment parce que l'eau est polluée et que les débits se sont réduits.

Baisse des débits et croissance des pollutions

Concernant les débits, un participant rappelle que les crues étaient fréquentes à l'époque, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. C'est à ses yeux la preuve qu'il y a moins d'eau dans la rivière, non pas forcément qu'il pleuve moins mais surtout parce que l'on prélève davantage d'eau, de même que l'importance des déboisements, liés à l'agriculture et l'urbanisation. Ainsi, un participant note que si les débits sur la Rivière Pilote se maintiennent mieux qu'ailleurs, c'est parce que le relief n'a pas permis un déboisement trop important.

Concernant les pollutions, les rejets domestiques ont singulièrement augmenté, les déchets sont aussi plus nombreux, comme en témoigne l'état des mangroves, qui finissent par recevoir tous les détritiques physiques. De ce point de vue, un participant note tout de même que l'on a toujours jeté les déchets domestiques à la rivière et que le problème, ce sont plutôt que les quantités de déchets qui ont augmenté et leur nature qui a changé. Initialement, il s'agissait essentiellement de déchets organiques, qui étaient dégradables. Le problème aujourd'hui, c'est que les habitants n'ont pas vraiment changé leurs comportements.

L'agriculture est également pointée du doigt, avec la pollution au chlordécone. Ainsi, les seules rivières qui ne sont pas polluées en Martinique sont celles où l'agriculture n'est pas présente, comme la rivière de l'Alma par exemple.

Une femme explique que cela ne lui viendrait plus à l'idée d'emmener ses enfants au bord de la rivière, comme le faisait sa mère quand elle était enfant. « *Si je veux leur montrer une rivière, je les emmène ailleurs.* »

Un temps d'échange est par ailleurs consacré à l'état des sources, dont la variation des débits notamment est jugée symptomatique de la dégradation évoquée plus haut. Un participant rappelle qu'une source était considérée bonne si elle ne changeait pas de débit en cas de pluie.

Les pratiques de pêche et les espèces

En revanche, il semble que la pêche en rivière se soit poursuivie au-delà de 1975, « *pour vendre à prix d'or les écrevisses* ». Deux types de pêche sont distingués :

- la pêche à l'intérieur ou en amont du bourg qui concernait essentiellement les écrevisses ;
- et la pêche en aval du bourg vers l'embouchure, en eaux plus saumâtre, consacrée aux poissons. A ce titre, le marin pêcheur présent justifie sa présence parce que l'embouchure de la rivière est un lieu de reproduction.

Un participant note qu'il y avait une hiérarchie dans les pratiques de pêche (aiguille, panier bossu, à la main,...). Par exemple, « la pêche à l'aiguille » n'était ainsi pas donnée à tous. De même, les techniques utilisées changeaient suivant les lieux. A l'amont, on pêchait avec flotteur, alors qu'à l'aval, c'était sans flotteur. Aux dires des participants, l'enivrage n'était pas forcément très pratiqué, sachant que c'est interdit, bien que « *ça ne tue pas* ». Ce qui n'empêche pas de rappeler qu'outre les recettes naturelles d'enivrage, certains utilisaient du ciment. En revanche, la pêche des écrevisses au manioc était semble-t-il répandue. Elle se pratiquait la nuit, exploitant le pouvoir phosphorescent du manioc. Les ficelles

auxquelles étaient attachés les morceaux de manioc étaient posées au coucher du soleil et relevées pendant la nuit.

Personne ne sait précisément s'il y a aujourd'hui moins d'espèces de poissons, mais il est clair qu'il y avait plus d'écrevisses, notamment de boucs. Un participant remarque que l'on incrimine généralement les pêcheurs, mais qu'à son avis la pollution, les travaux en rivière sont aussi, si ce n'est plus, destructeurs. A ses yeux, une des preuves de l'importance du facteur pollution est la diminution de la population de serpents, qui souffrent de l'usage des désherbants et des débroussailluses. Il rappelle également que « *le vrai pêcheur en rivière ne tue pas le serpent, sauf s'il est surpris.* »

8.1.2 - Les solutions évoquées

L'ensemble des participants considère que cette dégradation est de la responsabilité de l'homme. Parmi les pistes d'action à mettre en œuvre, les participants évoquent :

- **L'éducation**, qui est jugée primordiale et qui doit s'appuyer sur tous les acteurs qui façonnent les mentalités, parmi lesquels les écoles, les nombreuses associations locales (plus de 70), les églises des différentes communautés religieuses. Certains participants insistent sur l'école, estimant « *qu'après 20 ans, c'est difficile de faire changer, sauf à ce qu'il y est un cataclysme, qui ne laisse pas le choix aux gens.* » L'accompagnateur de randonnée présent rappelle aussi que son travail comporte un volet sensibilisation important.
- **La réappropriation de la rivière** par la population locale apparaît aussi comme un point important. Certains participants estiment en effet que certaines zones pourraient être rendues plus accessibles et aménagées pour le grand public, d'autant plus « *que la rivière ne subit pas la présence de pollueurs importants, hormis La Mauny* ». Il importe ainsi de créer des espaces de vie autour de la rivière, qui ne soient pas simplement destinés aux touristes. Cela peut aussi réclamer des animations. Un participant rappelle que sur un quartier de la commune, une fête est organisée en bord de rivière chaque année au mois de mai.
- **Le contrôle et la répression** sont jugés nécessaires, mais demande une police de l'environnement adaptée et efficace. Plutôt que de découper les champs de compétence de différents corps, il est souhaité que tout agent de la force publique puisse intervenir sur les pratiques néfastes, telles que le lavage des voitures en rivière.
- **Le reboisement**, même si ce bassin versant n'est pas le plus touché. Un participant rappelle à ce titre que suite aux sécheresses « terribles » au Sud de 75 à 78, un reboisement des haies a été organisé. On regrette en revanche que l'ONF ne reboise pas forcément avec des essences locales.
- **Une politique de protection des sources** est également attendue. Il importe que celles-ci bénéficient davantage d'entretien de la part des propriétaires et/ou des collectivités. Un participant regrette que l'on ne puisse pas encourager les habitants à boire l'eau de ces sources, car l'on ne dispose pas de suivi de leur qualité. Mais comme le fait remarquer un participant, les sources, bénéficiant d'un suivi, montrent généralement des taux de chlrodécone importants. Un participant souhaite également que les périmètres de protection des captages d'eau potable soient matérialisés et respectés.

8.2 - Le regard d'acteurs et d'opérateurs du développement et de l'aménagement

Mme Valérie Gros Desormeaux	Agricultrice
M. Frédérick Voyer	Agent du Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique
M. Christian Moravie	Entreprise La Mauny (Agriculture)
M. Laurent Cervoise	Entreprise La Mauny (Distillerie)

8.2.1 - Le point de vue d'un acteur industriel

Deux techniciens de l'entreprise La Mauny ont pris une part active à la réunion. Tous deux s'intéressent à l'environnement, sachant que l'un intervient essentiellement sur la production agricole et l'autre sur l'outil industriel de transformation. Ils rappellent d'emblée que l'entreprise vient de réaliser ces 5 dernières années de gros efforts en matière de dépollution. L'investissement a représenté 1 million 600 000 euros. Cet effort a été conduit dans le cadre d'un programme au niveau de la Martinique, concernant l'ensemble des distilleries et a répondu aux demandes des services de l'Etat (DRIRE).

Déclarant que l'entreprise se préparait à cet effort depuis un moment, ils semblent estimer cette évolution positive, à la fois parce que :

- Elle participe à l'amélioration de l'image de l'entreprise et des produits. Ils estiment même qu'à terme des retombées positives pour les produits devraient apparaître et être valorisables.
- Elle pousse l'entreprise à être plus économe. Dans ce cadre, la redevance liée aux prélèvements est même appréciée et appréhendée comme le facteur de cet effort d'économie.
- « *On vit de cette rivière* », sous entendant que son non respect condamnerait l'entreprise, notamment auprès des populations locales.

Dans ce cadre, au-delà du respect des normes, ils sont intéressés par le retour qui leur est fait sur l'état de la rivière. Ils en attendent notamment la preuve « *que l'on n'est pas des pollueurs* », notamment au niveau chimique, « *qu'il n'y pas de séquelles* »⁹.

Le responsable de la production agricole estime pour sa part que la canne à sucre est peu consommatrice d'azote et donc ne participe pas à la pollution par les nitrates. Concernant les produits phytosanitaires, il évoque le cadre de mesures agri-environnementales mises en œuvre à dater de 2006, à l'initiative de l'Europe, qui tend à limiter l'utilisation de ces produits. Il en veut pour preuve que d'ores et déjà la gamme des produits autorisés diminue. Le suivi et les contrôles opérés par les services de l'Etat (Service de Protection des Végétaux de la DAF) viennent compléter le dispositif. Concernant les distances de traitement des cours d'eau, il considère qu'elle a été réellement mise en œuvre à dater également de 2006. Il rappelle également que les salariés bénéficient depuis 3 à 4 ans de formation à l'utilisation des herbicides de contact.

Nos deux interlocuteurs pensent que ces exigences seront de plus en plus nombreuses à l'avenir. La mise aux normes des distilleries de l'île inaugure une nouvelle ère. Pour eux, ces changements reposent sur :

- La réglementation et les normes qui sont imposées à tous, sachant qu'ils admettent qu'une distillerie a le potentiel de pollution d'une ville moyenne.
- La mise en place d'aides financières et d'accompagnement technique et du temps nécessaire pour s'adapter.

Ce n'est pourtant qu'en fin d'échange que nos interlocuteurs nous donneront sans doute une des clefs pour comprendre leur souci de montrer et démontrer leur attachement à l'environnement et plus particulièrement à la qualité de la rivière. En effet, la distillerie a été à l'origine d'un accident en 2005, lié au rejet d'une quantité importante de vinasse dans la rivière en étiage. Cet événement a été catastrophique pour l'image de l'entreprise, notamment localement. Ils estiment que l'entreprise a été dépassée par l'écho médiatique apporté à cette affaire, qu'elle n'a d'ailleurs pas su gérer en terme de communication de crise. L'embauche récente d'un responsable qualité environnement, chargé d'inscrire l'entreprise dans une démarche de certification, est la principale réponse en cours. En outre, la crise a participé à la sensibilisation des salariés aux effets néfastes de l'activité. Sur ce point, ils affirment que les choses changent, puisqu'il y a 15 ans, les salariés étaient persuadés que la vinasse n'était pas polluante. Cela n'a pas empêché une frustration de leur part, car « *ils se sont sentis agressés, trahis* ».

⁹ Cette assertion est importante, car elle renvoie en creux au traumatisme actuel lié à la mise en évidence de la pollution à grande échelle et durable liée à l'utilisation au Chlordécone.

Enfin, face à la question concernant leur place dans un projet local, ils déclarent que leur entreprise pourrait être active, ne serait-ce que « *pour se montrer sous un autre jour* ». C'est d'ailleurs « *la raison de leur présence* » à cette réunion. D'ores et déjà, ils rappellent que l'entreprise organise chaque année une Fête de la Canne, et que lors de la dernière édition, ils ont souhaité insister sur la qualité de la rivière, en montrant des poissons dans des aquariums, sans trouver le partenaire capable de les aider à réaliser ce projet. .

8.2.2 - Le point de vue d'un opérateur de l'eau

Le technicien présent indique d'emblée que le SICSM est également source de rejets, en tant que gestionnaire de stations d'épuration de façon récente. En effet, si ce syndicat se consacre depuis 1948 à l'adduction en eau du sud de l'île, ce n'est que depuis 2004 qu'il dispose de la compétence assainissement.

Concernant l'eau potable, l'eau distribuée vient d'autres bassins versants, situés plus au nord (Usines du Lamentin et de Saint Joseph). Si ce système fonctionne, notre interlocuteur rappelle qu'il est vulnérable, notamment en cas de séisme ou de cyclone. Le SICSM souhaite actuellement mobiliser d'autres ressources en nappes souterraines, dont l'existence et les conditions de mobilisation restent à préciser. Sur ce volet des prélèvements, le SICSM déclare ne pas avoir d'impact sur la Rivière Pilote.

Concernant l'assainissement, il rappelle que le bassin versant a encore des besoins importants, qui sont actuellement pris en compte. D'une part, la plupart des habitations hors du bourg dispose de fosses septiques, dont le fonctionnement n'est pas satisfaisant (absence d'épandage et d'entretien). C'est pourquoi le SICSM monte actuellement un service public d'assainissement non collectif, qui contrôlera ce type d'équipements d'abord pour les nouvelles constructions puis pour celles existantes. Quant au bourg de Rivière Pilote, il ne dispose pas à ce jour de système de tout-à-l'égout. Actuellement, le syndicat réalise un réseau de collecte, dont il est propriétaire. Il reste cependant à décider des modalités d'assainissement des eaux usées collectées. Actuellement, l'hypothèse est de les traiter sur la nouvelle station de Sainte Luce, à condition que sa capacité de traitement le permette. En effet, la tendance générale est à limiter les mini-STEP, dont la gestion est rarement satisfaisante.

De son point de vue, l'évolution du SICSM témoigne de la volonté sincère des élus d'améliorer la situation : « *Auparavant, les élus avaient la compétence mais pas les moyens* ». Le SICSM est bien conscient qu'il faudra un certain temps avant d'atteindre une situation satisfaisante, même si la dynamique est en place et relayée par une programmation claire (zonages d'assainissement réalisés). Il lui semble que les élus sont révélateurs de l'évolution des habitants, qui commencent à être sensibles à l'état de milieux. Notre interlocuteur indique à cet égard que le SICSM développe une politique de communication, en éditant des plaquettes, produisant des spots pour la télévision et en faisant intervenir ponctuellement ses techniciens dans les écoles (5 à 6 interventions annuelles). Cette communication vise à expliquer de façon assez générale comment l'eau est gérée. La sensibilisation à la préservation de la qualité de l'eau repose essentiellement sur son prix, qui est généralement considéré comme élevé et doit donc être justifié auprès de la population. Dans cet esprit, une part de la communication concerne les gestes économes et écologiques à promouvoir. En revanche, il ne pense pas le SICSM intervienne un jour directement comme opérateur sur la gestion des milieux aquatiques, telles que les rivières, car « *son métier est technique et il concerne l'eau* ».

8.2.3 - Le point de vue d'une agricultrice

Aucun agriculteur aujourd'hui installé sur le bassin n'était présent.

La seule personne présente au titre de l'agriculture est une personne qui souhaite s'installer sur le bassin versant en maraîchage. Sensible à l'approche écologique, elle souhaite disposer d'eau pour assurer une irrigation au goutte à goutte et entend notamment respecter les règles et les normes s'appliquant à l'usage de l'eau. Elle se montre personnellement sensible à ces questions, tout en reconnaissant n'être pas sûre d'être représentative de l'ensemble des agriculteurs du bassin versant.

8.3 - Analyse de Contrechamp

D'emblée, nos premiers interlocuteurs ont spontanément insisté sur **la dégradation de la rivière**. Leur analyse des causes de cette détérioration rejoint étroitement celle que nous avons mise en évidence lors de nos premières enquêtes. Ils la datent en effet des années 70 et la lient en grande partie à la campagne de lutte contre la bilharziose et à l'arrivée de l'eau courante, qui ont favorisé l'abandon des pratiques quotidiennes (lavage du linge, bains, jeux pour les enfants). Véritable point de rendez-vous des populations locales, elle jouait le rôle de « *centre culturel* », dans le cadre duquel s'effectuaient la transmission de savoir et de savoir-faire (nage, pêche,...). Toutes les interventions de la matinée témoignent d'une grande proximité passée avec cette rivière, notamment à hauteur du bourg de Rivière Pilote. Dans ce cadre, on peut envisager la rivière Pilote comme une « **rivière anciennement domestique** ».

La plupart de nos interlocuteurs notent que par la suite **la situation d'abandon ne s'est jamais inversée jusqu'à aujourd'hui**, notamment en raison :

- **d'une baisse des débits**, qu'ils lient à la fois à la croissance des prélèvements agricoles et aux pratiques d'aménagement de l'espace (urbanisation, déboisement), même si la rivière Pilote n'est sans doute pas la plus touchée par ces phénomènes, en raison du relief de son bassin versant. Plus étonnement, l'augmentation de la population et des consommations d'eau domestique ne sont pas invoquées ;

- **d'une dégradation de la qualité des eaux**, résultant de l'augmentation des rejets d'effluents domestiques et de déchets. Dans ce cadre, il est intéressant de souligner qu'un des participants estime que sur ce dernier point, le problème n'est pas lié au fait que les martiniquais aient changé de comportement, car ils ont, selon lui, toujours « jeté » à la rivière, mais plutôt à l'évolution de la quantité et de la nature non dégradable des déchets. Observation qui amène à incriminer le déficit d'éducation des populations au regard de l'évolution des modes de vie.

L'agriculture est également incriminée notamment dans le développement de la pollution. Plus étonnement, l'usine La Mauny, à la source d'une pollution ponctuelle importante en 2005, n'a été évoquée qu'en fin de réunion. Enfin, certains de nos interlocuteurs témoignent d'**un intérêt spécifique pour les sources**, dont la réduction des débits et la dégradation de la qualité des eaux révèlent, à leurs yeux, l'importance des causes structurelles évoquées (aménagement de l'espace, déboisement, urbanisation).

Par ailleurs, même si aucun de nos interlocuteurs n'est aujourd'hui pêcheur en rivière, on note **le maintien d'une mémoire autour de la pêche et de ses pratiques**. Les échanges permettent de constater que la pratique était répandue et les techniques diverses, codifiées et différemment mobilisées suivant les lieux, les périodes de pêche et les savoir faire des pêcheurs. Quant aux espèces, ce sont surtout les écrevisses qui sont connues et dont on considère qu'elles se raréfient. Pour expliquer ce phénomène, nos interlocuteurs évoquent une possible surpêche, dont la vocation économique a pu être la raison d'être même après les années 70. Mais ce sont principalement la pollution et les travaux en rivière, qui sont incriminés.

Les solutions évoquées sont suffisamment nombreuses et variées, pour considérer que **les participants attendent une véritable amélioration de la situation du cours d'eau**. Elles concernent à la fois un travail sur les mentalités des martiniquais et des mesures concernant les modalités d'aménagement de l'espace.

D'une part, il s'agit de **travailler sur les mentalités et comportements des martiniquais**, au travers d'un travail de sensibilisation et d'éducation, de la manière suivante :

- les participants mettent en avant **l'éducation proprement dite**, au service de laquelle ils souhaiteraient voir se mobiliser l'ensemble des instances et acteurs locaux, qui forgent les représentations des habitants (écoles, associations locales, églises,...). Cette approche, qui privilégie les producteurs locaux de lien social dans leur diversité et la proximité, est suffisamment originale pour être notée. Elle interroge

cependant sur la façon de mobiliser ces acteurs et de les outiller sur le fond pour réaliser un véritable travail d'éducation, tant sur le fond que d'un point de vue pédagogique, sauf à envisager des formes d'interventions complémentaires de leur part, allant de l'animation à l'éducation proprement dite.

- Par ailleurs, il semble que la crédibilité de ce travail de prévention tienne aussi à **l'existence d'une réglementation** qui soit effectivement appliquée par tout agent disposant d'un pouvoir de police, plutôt qu'uniquement par un corps spécialisé sur l'eau, les rivières ou l'environnement.

- Enfin, pour ne pas s'arrêter au stade du discours et recréer une proximité, **des initiatives facilitant l'accès à la rivière seraient à mettre en œuvre**. Il doit s'agir d'aménagements physiques mais aussi de temps festifs ou d'animation.

D'autre part, c'est à **l'échelle du bassin versant et de son aménagement, que des mesures sont attendues**, notamment en terme de reboisement. On soulignera également des attentes concernant les sources et de leur entretien et du suivi de leur qualité.

Les acteurs du développement et de l'aménagement présents semblent conscients de la sensibilité des habitants à l'état de la rivière, même si la présence de l'entreprise La Mauny peut sans doute s'expliquer en partie par la récente pollution, occasionnée en 2005, et la détérioration de son image qui en a résultée.

La vision des responsables de la distillerie la Mauny témoigne **du déficit de lien explicite entre les politiques sectorielles** (ici, la mise aux normes des distilleries) **et les politiques territoriales de l'eau**, même si la prise en compte du besoin de préservation des rivières concernées fonde cette politique. En effet, ces opérateurs économiques agissent en fonction de normes réglementaires (souvent seules à même de les contraindre à évoluer) et en lien plus ou moins étroit avec des politiques incitatives en terme de moyens, mais sans lien explicite avec le territoire. L'expression de leurs attentes, concernant l'état de la rivière et si possible les conséquences de l'évolution de leurs pratiques (industrielles et agricoles), est de ce point de vue symptomatique. Elle témoigne **d'une évolution de leur vision des questions environnementales**, perçues comme incontournables tant en terme d'image de l'entreprise que de celle de leurs produits. Dans ce cadre, il leur importe d'être également en adéquation avec leur territoire et ses attentes. Et s'ils semblent investir sur l'évolution de leurs moyens et de leurs pratiques (formation des salariés notamment), ils entendent valoriser ces investissements localement, comme le révèle la tonalité environnementale qu'ils souhaitent donner à la Fête de la Canne, qu'ils organisent chaque année.

Les échanges avec le technicien du SICSM ont eu pour intérêt de montrer que **la prise de conscience sensible le matin touche également les élus du territoire**, qui se sont donné les moyens, avec l'évolution des statuts du SICSM, de traiter la question des effluents domestiques. Mais étant donné le retard actuel (traitement insuffisant des effluents tant en ce qui concerne l'assainissement collectif que l'assainissement individuel) et même si les premiers investissements sont en cours, il faudra sans doute plusieurs années pour que les conséquences de ces améliorations aient un impact sur les milieux naturels. Là encore, comme pour l'industrie, **le suivi et la mise en exergue des effets de ces améliorations** intéressent cet opérateur, dont le cœur de métier reste attaché à la gestion de l'eau.

Même s'il est difficile de prédire l'ampleur et l'échéance des effets de ces mesures curatives sur les milieux et les espèces aquatiques, il nous semble qu'après une longue période de désintérêt pour ces questions, correspondant à l'abandon de la rivière, les acteurs du bassin versant de la rivière Pilote commencent à se mobiliser réellement, qu'il s'agisse d'habitants, d'acteurs associatifs, d'élus et d'opérateurs économiques.

D'un point de vue plus stratégique, **l'intérêt d'une démarche territoriale de gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques** à l'échelle du bassin versant semble évident, car elle paraît à même :

- de donner un sens partagé aux initiatives des uns et des autres ;
- de les intégrer à un cadre commun, qui permette de fixer des objectifs et un programme d'actions.

Cependant, une telle démarche exige sans doute au préalable de compléter les connaissances sur la rivière et son fonctionnement. Enfin, il nous semble que la finalité de cette démarche touchera à un enjeu reconquête de la valeur domestique de cette rivière, de réappropriation physique de la rivière et de ses abords par les habitants. Si la qualité des milieux et de la vie aquatique sera une des conditions essentielles de cette réappropriation, celle-ci exige également qu'un accent important soit porté sur le

volet culturel d'une telle démarche (sensibilisation, éducation). On notera par ailleurs que cette réunion a fait apparaître un enjeu spécifique autour des sources. On peut donc envisager que soit encouragé un programme de reconquête des sources à l'échelle du bassin versant ou plus largement.

9 - La rivière du Galion

Le bassin versant de la rivière du Galion¹⁰ occupe 44 km², avec une rivière principale de 20 km de longueur et une altitude maximale de 650 m. Avec un relief est peu marqué et une pluviométrie, il s'agit d'une rivière emblématique de la région Nord Atlantique. La principale pression qui s'y exerce est agricole, avec des cultures de canne à sucre, de bananes, du maraîchage, des surfaces fourragères et une pisciculture (pompages, pollutions minérale, organique et chimique). Les autres pressions sont essentiellement liées à la présence de 2 captages d'eau potable en amont (4800 m³/j), d'ouvrages sur la rivière, avec 10 ouvrages, dont 5 avec seuil (obstacle à la libre circulation et modification du milieu physique) et de l'usine du Galion à l'aval (pompage d'eau, rejet sans dépollution).

Les indicateurs concernant la qualité physico-chimique et élaborés à partir d'un point de mesure du réseau de la DIREN, situés à l'aval du bassin versant, sont jugés bons dans leur ensemble (Matières organiques oxydables, nitrates, matières phosphorées, MES).

Quant au peuplement piscicole, analysé lors de la première campagne de prélèvement réalisé par Asconit, il apparaît déficient en poissons, avec un peuplement de poissons inférieur à la moyenne et par ailleurs la présence de crustacés de petites tailles.

9.1 - Le regard d'acteurs de la protection et de la valorisation

M. Raymond Bourgade	ASAPE
M. Daniel Joy	ASAPE
M. Charles Virrassamy	Association pour la protection de la nature et de l'environnement (APNE)
M. Marcel Bourgade	Parc naturel régional de la Martinique
M. Eddy Thiver	Office de tourisme du Gros Morne
Mme Béatriz Condé	Fédération de pêche
M. Mario Pivaty	Mairie de Trinité
M. Raymond Thésée	Association des pêcheurs de Sainte Marie
M. Louis Alama	Association des pêcheurs de Sainte Marie

9.1.1 - Questionnements initiaux

Suite à la présentation de l'état de la rivière, certains participants s'étonnent de certains résultats plutôt positifs au regard de leurs attentes (qualité de l'eau). Aussi, ils estiment qu'il pourrait être utile d'aller plus loin :

- de croiser les cartes de la rivière avec celles de la contamination du bassin versant au chlordécone ;
- de repérer plus précisément l'ensemble des rejets ;
- et d'associer davantage de pêcheurs à cet état des lieux, car « *ils savent ce qu'il y a ou pas* ».

¹⁰ Synthèse de la présentation Etat des lieux Asconit.

Rapidement, la discussion dépasse le bassin versant du Galion, pour insister sur l'importance de protéger les rivières du nord de l'île, sachant que celles du sud sont jugées moins intéressantes (petites, intermittentes,...), pour des causes diverses et dont l'explication n'est pas forcément très claire et simple (climat, failles,...).

Enfin, face à notre questionnement concernant la validité des constats émis, certains de nos interlocuteurs reconnaissent manquer de connaissances précises sur le sujet. Dans ce cadre, une étude sur les débits semble nécessaire à certains, d'autant plus que certains savent que ce type d'étude a été conduite sur la rivière Capot¹¹.

9.1.2 - Les risques liés à la déforestation

La protection des rivières du nord est jugée d'autant plus importante que certains ont le sentiment que le climat évolue et que la remontée d'une végétation xérophile (cactus,...) vers le nord témoigne de cette dégradation. Mais l'échange permet aussi de souligner le poids de l'action de l'homme, notamment au travers du défrichement des forêts, même si les exemples évoqués ne concernent pas nécessairement le bassin versant du Galion. L'agent du PNRM explique que la déforestation nuit à la rétention de l'eau sur le bassin versant et encourage la fuite rapide de l'eau et des sols vers l'aval. Le maintien de la forêt est donc considéré comme une des conditions premières de l'existence de rivières importantes et pérennes. Mais en fin de compte, le sentiment que le débit et le niveau des rivières tendent à diminuer est assez largement partagé par l'assistance

9.1.3 - La pollution

La situation et l'état de la rivière du Galion qui traverse essentiellement des zones non habitées sont finalement assez mal connus des participants. En dehors de l'impact de l'usine du Galion et de celui plus diffus des engrais et traitements agricoles, un participant s'interroge sur le poids des élevages de porcs situés en tête de bassin, sur la commune de Gros Morne. D'autres estiment que la mise en place de bandes enherbées devrait nécessairement avoir un double effet à la fois sur la migration des pesticides et des engrais vers la rivière et sur l'érosion.

En revanche, les militants de l'ASAPE¹², association de Sainte Marie, évoquent les effets de la distillerie Saint James, situés à proximité de l'aval de la rivière Sainte Marie. Outre les odeurs, ils remarquent qu'il arrive que les écrevisses tentent de quitter le lit de la rivière, sans doute en lien avec les rejets de vinasse. De même, le représentant des pêcheurs de Sainte Marie soulignent qu'il arrive que les pêcheurs à la senne soient parfois victimes de démangeaisons, liées selon eux à cette pollution industrielle. Les rencontres avec le directeur de l'usine ne semblent rien donner, celui-ci évoquant généralement des financements en attente. Certains participants estiment que les stations d'épurations sont insuffisantes notamment en terme de capacités de traitement, même s'il semble que sur ce point on constate une amélioration. Ces pollutions, ajoutées aux pollutions visuelles ou olfactives (déchets,...), sont considérées aujourd'hui comme une des principales causes d'une absence de retour des populations locales vers la rivière (détente, loisirs).

9.1.4 - Les comportements de la population et la réglementation

L'agent du PNRM estime qu'en matière d'abandon de déchets et détritiques les gens ne se comportent ni mieux, ni moins bien qu'avant. Le représentant des pêcheurs de Sainte Marie partage ce point de vue, comme en témoignent les 3 tonnes d'ordures ramassées chaque année lors de l'opération de nettoyage des

¹¹ Une étude consacrée la gestion rationnelle des eaux du Galion a pourtant été réalisée en 2004/2005...

¹² On notera qu'un certain nombre de participants ne sont pas issus du bassin versant de la rivière du Galion, mais de celui de la rivière de Sainte Marie. Les invitations ont en effet été gérées de façon très ouverte, puisque les personnes invitées pouvaient convier des connaissances, qu'ils jugeaient intéressées. Cet afflux externe témoigne cependant du fait que les rivières, qui traversent des zones habitées, peuvent bénéficier de la mobilisation des populations qui sont directement témoins de leur dégradation. Ce qui ne semble pas être le cas de celle du Galion...

plages réalisée à l'initiative de son association. Mais certains participants remarquent aussi un changement dans les modes de vie, largement influencé par le consumérisme, qui induit du coup de nouveaux types de déchets qui n'ont plus les mêmes facultés de dégradation.

Globalement, l'assistance partage globalement l'idée que la réglementation n'est pas appliquée. Pour certains, « *l'Etat ne se donne pas les moyens de ce respect et le Martiniquais s'en fout !* » A ce titre, la question du lavage des voitures en rivière, interdit mais fréquent car trop rarement verbalisé, semble emblématique de la situation à certains participants. L'agent du PNRM rappelle que le Parc est commissionné pour la protection des espèces, mais qu'une grande part du travail est consacré à de la sensibilisation des populations, qui ne lui semblent ni plus, ni moins respectueuses qu'avant. Il lui semble qu'il faudrait davantage d'agents commissionnés sur le territoire. Les membres de l'ASAPE affirment pour leur part s'être organisés pour procéder dans la mesure de leurs possibilités à une surveillance de la rivière, pour éviter l'abandon de débris trop importants (carcasses de voitures, appareils électroménagers).

Il ne s'agit pas d'un manque d'information, mais plutôt d'éducation, car ce sont bien les comportements qui sont en cause, puisque les participants estiment qu'il existe aujourd'hui un réel effort de communication. Seule une réglementation réellement appliquée laisse espérer les changements attendus

9.1.5 - Débat à propos de la valorisation et de la protection de sites touristiques

Le responsable de l'Office du tourisme de Gros Morne déclare que sa commune est également témoin de ces abandons de débris dans les cours d'eau. Mais il estime qu'il n'est pas trop tard à l'amont du bassin versant, à condition de mettre en place un entretien local adapté. En effet, la rivière du Galion et ses affluents disposent de véritables atouts à ses yeux et l'Office réfléchit notamment à l'intérêt de cultiver davantage l'attrait touristique de certaines cascades. Les échanges démontrent cependant que les points de vue diffèrent sur les conditions d'une telle valorisation. Certains participants estiment que permettre l'accès de certaines zones méconnues peut participer à leur dégradation à plus ou moins court terme, alors que d'autres pensent que le respect passe par une plus grande proximité avec les cours d'eau, nécessitant la mise en place de ce type d'accès. De toutes façons, l'assistance s'accorde sur le fait que tout projet de valorisation mérite réflexion et échanges, pour en maîtriser les conséquences.

9.2 - Le regard d'acteurs et d'opérateurs du développement et de l'aménagement

M. Xavier Brunetière	Sous-préfet de Trinité
M. Vincent Douville	Directeur SARL La Richard (agriculteur)
M. Serge Delbé	Président du SMITOM
M. Pierre-Louis Gabin	Elu Commune du Gros-Morne
M. Claude Jeannet	Directeur du SMITOM

9.2.1 - Confusion évidente et complémentarités possibles entre deux démarches

Dès l'ouverture des échanges, il apparaît que les participants pensaient que cette réunion faisait suite aux investigations conduites en 2005 autour de la problématique de partage de la ressource à l'échelle du bassin versant, notamment pour faire face aux risques de pénurie en période de carême. Celles-ci visaient la définition d'un cadre et d'un règlement des prélèvements, reposant sur un accord entre les principaux préleveurs. Le fait qu'Asconit et l'ODE ait été associés à ces travaux a sans doute favorisé cette confusion.

9.2.2 - Attentes à l'égard de l'implication des élus, des collectivités et des acteurs

Le sous-préfet de Trinité estime cependant que cette approche complémentaire, liée au SDVP, peut effectivement alimenter la réflexion, devant conduire à la définition et la mise en place d'un SAGE ou d'un contrat de rivière. L'échange permet de mettre en évidence l'attente forte de certains participants quant à une plus grande implication des élus locaux et des collectivités dans ce type de démarche. En effet, seule leur présence est à même de donner une dimension territoriale à la démarche. En outre, est évoquée la place que pourrait prendre la CCNM dans le portage de celle-ci¹³. Il n'en demeure pas moins que les responsables du SMITOM constatent que les élus sont sollicités mais qu'ils ne sont pas là, comme en témoigne leur très faible représentation aujourd'hui. Il leur semble nécessaire d'envisager une interpellation plus forte.

Au-delà des élus, le sous-préfet estime que la démarche envisagée doit viser à accroître la cohérence entre les communes, les opérateurs économiques (eau potable, agriculture, industrie,...) mais aussi avec les services de l'Etat, qui disposent d'un pouvoir de police.

Dans les faits, l' élu du Gros-Morne estime que cela passe par la mise en place d'un projet à l'échelle du territoire du bassin versant. Le sous préfet pense qu'il est nécessaire de faire le tour des acteurs concernés pour les rencontrer individuellement, car à son avis en Martinique le contact personnel est important et que, sur le thème de la gestion de l'eau, on en est au stade de la sensibilisation. Il remarque qu'il y a aussi beaucoup de sollicitations sur différents thèmes, notamment au niveau des élus.

Le producteur de banane estime pour sa part qu'il faut réussir à mobiliser des relais, tels que BANAMART, à la fois parce que cela permet de mobiliser plus largement et qu'une technicienne en charge des questions environnementales y travaille. Elle peut constituer une interlocutrice et un relais précieux dans le cadre de ce type de projet.

9.2.3 - A propos de la qualité de l'eau et des prélèvements

L'agriculteur présent s'étonne par ailleurs que les données DIREN ne mettent pas en évidence un effet saisonnier en matière de qualité de l'eau. De plus, certains participants estiment qu'il est nécessaire de disposer d'autres données concernant la qualité de l'eau, pour pouvoir effectuer des généralisations à l'échelle de la rivière. Le sous-préfet pense que les analyses produites sur les installations classées et sur les captages d'eau potable pourraient être exploitées. Un participant souhaite que les élus s'engagent également dans cette acquisition de connaissances.

Concernant les prélèvements, il est rappelé que la rivière fait face à un prélèvement important en amont de 4 800 m³ par jour, destiné à produire de l'eau potable, essentiellement exportée hors du bassin versant. Par ailleurs, la rivière subit de nombreux prélèvements agricoles, qui sont loin de faire tous l'objet d'une déclaration ad hoc. L'agriculteur présent, qui avait déclaré d'entrée participer à la réunion pour connaître la réglementation concernant l'irrigation, estime que les agriculteurs les plus importants et notamment les planteurs de bananes souhaitent aujourd'hui connaître leur responsabilité. Cela réclame selon lui de mobiliser des données concernant l'occupation et l'activité agricoles, dont dispose à son avis le CNASEA. Un autre participant déclare que ces données ne sont pas toujours facilement mises à disposition.

¹³ On notera que le 12 juillet 2007 le contrat de rivière du Galion, dont la structure porteuse est le Syndicat des communes du Nord Atlantique a reçu l'agrément du Comité de Bassin.

9.2.4 - Un manque crucial de connaissances au regard des besoins des opérateurs économiques

Un participant s'interroge sur la façon dont il faut interpréter les données concernant les espèces aquatiques. Leur présence ou non, leur densité, leur taille peuvent-ils constituer des indicateurs de la situation ? Les référentiels locaux nécessaires à ce type d'analyse existent-ils ?

Plus globalement, les responsables du SMITOM estime que ce bassin souffre d'un manque crucial et global de connaissance en matière de fonctionnement et de gestion de l'eau. Le sous préfet ne pense pas pour sa part que l'état des lieux présentés en entrée révèle l'état réel de la rivière. En effet, il estime que l'importance des prélèvements et des rejets qu'elle subit ne se trouve pas traduit dans l'état des lieux. Pour lui, l'approche devrait être fondée sur un lien entre causes et conséquences. Même s'il admet que ces liens peuvent être complexes à mettre en évidence, il lui semble que c'est la seule manière d'apporter un appui réel aux décideurs. Cela réclame un diagnostic à l'échelle de chaque rivière.

Les responsables du SMITOM rappellent à ce titre la situation complexe de la Martinique, qui ne peut se satisfaire des références métropolitaines inadaptées au contexte tropical et insulaire.

9.3 - Analyse de Contrechamp

On pourrait qualifier la rivière du Galion de rivière, inscrite aujourd'hui dans **une logique essentiellement industrielle ou économique**. Il s'agit en effet d'un cours d'eau, dont la situation intéresse avant tout des opérateurs économiques publics (eau potable, traitement des ordures ménagères) ou privés (agriculteurs, industriels agro-alimentaires) essentiellement pour sa ressource en eau. Celle-ci est en effet à la fois l'objet de nombreux prélèvements et de nombreux rejets, liés essentiellement aux mêmes activités (industries, agriculture, prélèvement d'eau potable,...).

D'ores et déjà, un certain nombre de ces opérateurs, situés essentiellement à l'aval, se sont explicitement inquiétés **des risques de pénurie d'eau** en période de carême, susceptibles d'être préjudiciables à la conduite de leurs activités. Dans cette optique, **une première étude de diagnostic a été conduite en 2005**, avec l'ambition de déboucher sur une démarche de gestion concertée de l'eau, de type SAGE et/ou contrat de rivière. Nous avons d'ailleurs pu constater que certains des acteurs présents pensaient que la réunion s'inscrivait directement dans les suites de cette démarche.

Par ailleurs, **cette rivière a pour particularité de ne pas se trouver située à proximité d'un ou de plusieurs bourgs ou foyers de population importants**, dont la population pourrait être témoin de sa dégradation. La dérive des échanges entre acteurs de la protection autour de la rivière de Sainte Marie (ASAPE), qui traverse pour sa part des zones habitées, en témoigne. En l'absence de pêcheurs, la plupart des acteurs présents ont admis mal connaître cette rivière et ses affluents. Il est d'ailleurs notable que les problématiques évoquées par ces acteurs (pollution, déforestation, comportement de la population,...) ne concernaient généralement pas spécifiquement ce bassin versant et que les questions des quantités d'eau et des débits n'aient pas été abordées. Seul l'acteur en charge du tourisme sur la commune amont a paru disposer de connaissance de sites remarquables situés sur certains affluents, tout en reconnaissant que ceux-ci étaient méconnus et généralement peu accessibles. L'éventuelle valorisation touristique évoquée par celui-ci a par ailleurs soulevé un débat sur les inconvénients d'ouvrir l'accès à certains lieux et milieux, en terme de dégradations. La nécessité de cibler ces ouvertures est clairement défendue par un certain nombre d'acteurs, idée qui pourrait déboucher sur l'idée de schéma de valorisation récréative de la rivière.

Dans ce cadre, la faune aquatique est également méconnue et aucun des acteurs présents n'a paru en capacité de juger de son état et de son évolution, contrairement à ce que nous avons constaté sur la Rivière Pilote et celle du Carbet. Ce propos est naturellement à nuancer par le fait qu'aucun pêcheur n'était présent, même si leur absence ou leur degré de présence témoigne sans doute de leur capacité à se mobiliser localement.

En terme de dynamique de gestion concertée, il apparaît donc que les opérateurs économiques de l'aval peuvent en être les moteurs au moins au départ. En effet, leur crainte d'une pénurie d'eau dommageable à leurs activités, associée à leur rationalité économique, les amènent à plaider pour la prévention. Mais en vertu de cette même logique :

- **Ils souhaitent disposer d'un état des lieux fiable et précis**, permettant de préciser les différents problèmes et leurs causes, pour envisager des solutions adaptées, au regard des besoins et responsabilités de chacun. Dans ce cadre, les éléments disponibles actuellement leur semblent insuffisants pour établir ce type de diagnostic partagé. Animés essentiellement par une rationalité et un pragmatisme, caractéristiques d'acteurs économiques, l'enjeu est pour eux de disposer d'un état des lieux et d'un diagnostic suffisamment précis pour présider au partage de l'eau sur le bassin versant.

- **Ils n'évacuent pas a priori dans cette perspective la mise en évidence de besoins des milieux aquatiques**, à prendre en compte dans la définition de ces modalités de partage. Cette position notamment portée par les représentants du SMITOM, même si elle ne préjuge pas de celles d'autres acteurs économiques absents de notre réunion, est extrêmement intéressante pour l'avenir.

- **Ils semblent également conscients que ces questions ne se régleront pas dans le cadre d'une démarche n'associant que des acteurs économiques**. Les besoins et la logique du territoire et des milieux aquatiques doivent en effet occuper une place centrale, au titre de l'intérêt général, pour objectiver les conditions de la négociation. L'absence d'acteurs de la société civile, au travers d'associations locales actives, amène à penser que c'est notamment aux élus du territoire de jouer ce rôle de représentant de l'intérêt général, notamment environnemental. La présence du sous-préfet de Trinité et ses attentes concernant un SAGE sont un point notable.

En conclusion, la dynamique d'action prendra sans doute effectivement source dans la motivation des acteurs économiques d'assurer l'avenir de leur activité. L'enjeu essentiel est aujourd'hui d'assurer la mobilisation des élus locaux sur cette question. La mission d'animation, conduite actuellement par l'ODE sur le territoire, doit y contribuer.

10 - La rivière du Carbet

La bassin versant de la rivière du Carbet représente une surface de 22 km² et le linéaire de la rivière 14 km. Son altitude maximale est 1 050 m. Il s'agit d'une rivière caractéristique du Nord Caraïbe, caractérisée par un relief très marqué et une forte pluviométrie.

La pression urbaine ne s'applique qu'à l'aval, à proximité du bourg du Carbet (protection des berges, rejet de STEP, ouvrages). L'agriculture n'exerce qu'une très faible pression à l'aval, avec des surfaces maraîchères et fourragères, ainsi que quelques élevages et une pisciculture (pompage d'eau, pollutions organique, minérale et chimique). L'industrie n'est pas présente et une activité commerciale (espace aquatique de loisir) est à l'origine d'un pompage (40 m³/h) et de rejets.

Sur la base d'un point de mesure du réseau DIREN, les indicateurs d'état sont très bon à bon (Matières organiques oxydables, nitrates, matières phosphorées, MES). On compte 9 ouvrages, dont 2 avec seuil et 2 captages (espace aquatique et pisciculture).

Sur ce bassin versant, considéré comme étant à l'état pseudo-naturel, la première campagne de prélèvement d'Asconit révèle un peuplement piscicole, se caractérisant par une présence de crustacés inférieure à la moyenne, un présence de poissons supérieure à la moyenne, avec notamment beaucoup de poissons à l'amont

10.1 - Le regard d'acteurs de la protection et de la valorisation

M. René Bernabé	Mairie de Saint Pierre
M. Marcel Dongar	FRAC-CRTC
M. Ange Saliber	CFPPA du Carbet
M. Jean-Elie Edouard	APER Nord
Mme Béatriz Condé	Fédération de pêche
M. Guy Lagrange	Bureau de la randonnée et Fédération française de montagne
M. Rosemonde Zébo	Syndicat d'initiative du Carbet
M. Arthur Trebeau	ASSAUPAMAR
M. Alexandre Mouriessé	Maire du Carbet
M. Eric Adinolfi	Gestionnaire aquacole
M. André Mangatal	Aquaculteur

Jean-Elie Edouard tient à rappeler en introduction l'implication de la Fédération de pêche sur cette étude et son intérêt pour les résultats attendus. Il indique également qu'un éleveur en défaut répété de mise aux normes de son élevage a récemment été condamné à 8 mois et demi de prison avec sursis ; il estime que ce type de jugement est nouveau en Martinique

10.1.1 - A propos de la présentation de l'état des lieux

Après présentation par Asconit de l'état des lieux, certains participants s'interrogent d'emblée sur sa validité. Le guide de canyoning estime par exemple que l'état de la rivière et de ses affluents est différent suivant où l'on se trouve, précisant qu'« en dessous de Fonds Saint Denis par exemple, l'eau est moins limpide ». Moins que sa validité globale, c'est sa précision qui est interrogée.

Ange Saliber, pêcheur local, se déclare surpris par les résultats des pêches et met en doute la fiabilité des pêches électriques. Il estime que certaines espèces ou individus, et notamment les plus gros, résistent sans doute aux décharges et ne peuvent donc pas être comptabilisés. Il reconnaît par ailleurs que les récits des pêcheurs sont à manier avec précautions. De même, il s'étonne des résultats des analyses sur la qualité de l'eau et se demande si l'on cherche les bons produits.

Le guide de canyoning, qui fréquente certains sites de ces rivières depuis plus de 10 ans, tous situés en tête de bassin, estime que ces zones sont assez préservées : « *On n'a jamais vu beaucoup de boucs mais il n'y en a pas moins qu'avant.* » Il déclare également être conscient que son activité peut être un facteur de dégradation. Il estime cependant être sensible à ces questions, sachant que l'activité reste relativement limitée même si elle n'est pas réduite à une saison courte comme en métropole.

10.1.2 - La baisse de la population piscicole et ses causes

André Mangatal fait l'effort de se souvenir de ses pêches au début des années 70. Il estime que dans un bassin de 5 m² sur une ravine précise, il pêchait de l'ordre de 2 seaux et demi d'écrevisses. A ses yeux, c'est à partir des années 70 que la ressource a commencé à s'amoinrir. Il estime que les facteurs de cette diminution sont multiples avec :

- une augmentation des prélèvements en volume ;

- une évolution des méthodes et techniques de pêche ;
- une extension des périodes de pêche à l'ensemble de l'année, plutôt qu'à la période traditionnelle des jours saints.

Concernant les pratiques de pêche, les échanges permettent de distinguer 3 grandes techniques de pêche aux écrevisses :

- au bâton et à l'aiguille, avec un bâton dont l'extrémité supporte un bout de manioc pour appâter et une aiguille avec un ver de terre pour pêcher ;
- au filet,
- avec un fil supportant des morceaux de manioc, laissé dans la rivière et « récolté » à la nuit. Cette dernière technique a notamment pour avantage de permettre une sélection des individus les plus forts.

Les participants estiment que s'il doit y avoir une réglementation, elle doit notamment préciser les périodes et les techniques autorisées, sans pour autant envisager une interdiction globale de la pêche. En ce qui concerne le titiri, les échanges permettent également de constater des différences de techniques.

10.1.3 - « Massacre de l'embouchure », reproduction des espèces et déficit de concertation

Jean-Elie Edouard s'interroge pour sa part sur l'intervention de certains opérateurs, tels que la DDE, qui se fait en dehors de toute concertation. La situation de l'embouchure de la rivière est emblématique de ce problème, car la DDE a enlevé tout obstacle à hauteur du bourg, pour limiter les risques d'inondation du bourg, sans s'interroger sur les effets de cet aménagement sur les échanges entre l'amont et l'aval. Cette situation est jugée d'autant plus gênante par les participants, que les pêcheurs présents estiment que le titiri est composé essentiellement de larves des espèces vivant à l'amont (écrevisses notamment). Il estime qu'il s'agit d' « *un véritable massacre* », qui aurait pu être empêché à condition de créer les conditions d'une concertation et d'une coopération entre pêcheurs, élus, services de l'Etat et opérateurs techniques, même s'il admet que cette rivière peut effectivement s'avérer dangereuse pour les hommes. Comme le soulignera plus loin Arthur Trebeau, « *ce massacre des embouchures* » s'est d'ailleurs répété sur la plupart des rivières de la Martinique, puisque les bourgs et les populations à protéger se situent généralement à cet endroit. La Grande Rivière et le récent projet de prise d'eau à l'aval en sont d'autres témoins.

10.1.4 - Le poids des pesticides et le déficit de connaissance sur leurs effets sur la faune aquatique

Même si la rivière du Carbet se trouve relativement préservée de ce point de vue, puisque l'activité agricole y est assez limitée, un participant estime qu'il est urgent de mieux connaître l'effet des pesticides sur l'état des cours d'eau et des espèces. « *Nous avons besoin de savoir dans quelle mesure et comment la faune aquatique fixe ces composants chimiques* ». Il estime également qu'il existe un réel manque de transparence dans les informations mises à disposition des acteurs sur ces questions. Ce déficit est à la fois défavorable à la confiance mais aussi à la mise en place de solutions adaptées, si elles existent.

10.2- Le regard d'acteurs et d'opérateurs du développement et de l'aménagement

M. Hervé Damico	Jardin des papillons
-----------------	----------------------

On peut tout d'abord regretter l'absence des acteurs invités à cette réunion (gestionnaire Aqualand, agriculteurs,...), sachant que le seul acteur présent lors de cette réunion aurait en fait très bien pu prendre part à notre réunion du matin. En effet, le Jardin des Papillons nous a été présenté comme une structure centrée sur l'animation culturelle et scientifique.

Fourmillant d'idées, il se déclare intéressé par les questions de traitement de l'eau, estimant que la STEP du Carbet est sous dimensionnée par rapport aux besoins actuels. A ce titre, il regrette que l'inventaire piscicole ait été réalisé en amont de la station. Il a d'ores et déjà contacté le maire du Carbet pour lui proposer un traitement à base de plantes (process de phytoremédiation, qui sera également évoqué pour la capture du chlordécone dans les sols), qui permettrait de développer une filière de production de bambous qui pourraient être valorisés dans la construction. Ce dernier est pour l'instant dubitatif. Il évoque également un projet de valorisation des aquariums non utilisés de M. Mangatal, pour un élevage de poissons d'ornement, qui permettrait également la production d'engrais vert.

Au titre des questions qu'il se pose, on retiendra :

- Des interrogations sur les conséquences du projet d'André Mangatal de développer l'élevage d'écrevisses sur le Carbet. Il s'agit d'une race qui n'est pas native de la Martinique et même si elle est herbivore, il s'interroge sur les risques de sa fuite dans le milieu naturel.
- Des craintes quant aux conséquences d'une crue de type centennale sur le bourg du Carbet et d'autres zones habitées.
- Des interrogations sur les rejets de la distillerie Neisson et de la STEP du Carbet et sur les sédiments, qui finissent dans la mer.
- Une remarque concernant la difficulté des alevins d'écrevisses qui ont du mal à remonter l'aval de la rivière par manque d'eau (notre interlocuteur adhère à l'idée que le titiri est composé d'alevins d'écrevisses) et que l'on retrouve en nombre dans les prises d'eau et les pompes situées à l'aval.
- Des questions sur l'impact des pesticides sur les populations piscicoles.

Il regrette que les quelques élus sensibles à ces questions soient trop isolés et que la plupart se déchargent de leur responsabilité sur le niveau supérieur, c'est-à-dire sur les services de l'Etat. De même, il déplore le manque de goût des élus pour l'innovation, qui permettrait d'envisager une économie fondée sur le respect et la réparation de l'environnement. A ses yeux, un des gros freins à ce type de changement en Martinique réside dans la faiblesse voire l'absence du monde associatif.

10.3- Analyse de Contrechamp

La rivière du Carbet constitue un cas de figure très différent des deux précédents cours d'eau étudiés. En effet, on note d'emblée **une forte et presque exclusive mobilisation de pêcheurs** (acteurs et pratiquants) et **de personnes présentant une forte sensibilité écologique**. Elle pourrait ainsi représenter **le prototype de la « rivière nature »**, présentant un intérêt patrimonial fort (milieux aquatiques et espèces aquatiques préservés). Ce maintien a également favorisé **le maintien de pratiques de pêche régulières et d'une connaissance de l'état des milieux et des espèces** plus précise qu'ailleurs.

Cette connaissance explique sans doute que l'état des lieux présenté ait été fortement interrogé sur sa validité et son degré de précision, notamment au travers des méthodes utilisées (pêche électrique, lieux de prélèvement).

Si la qualité piscicole de la rivière reste appréciable, la plupart des pêcheurs reconnaissent qu'elle s'est dégradée depuis les années 70. Certains admettent que **l'évolution des pratiques et des techniques de pêche ont forcément contribué à cette détérioration** (augmentation des volumes prélevés, allongement des périodes de pêche et évolution des techniques). Sans forcément appeler tous explicitement à une réglementation, certains acteurs estiment qu'il faudra préciser les techniques et les périodes autorisées.

Mais c'est surtout **les interventions humaines à l'aval de la rivière** qui sont les plus âprement dénoncées :

- limitation des risques entraînant une destruction des milieux à la hauteur du bourg ;
- pollution liée à la STEP du Carbet.

Ces dégradations posent d'autant plus de problèmes à nos interlocuteurs, qu'ils estiment que la reproduction des espèces, et notamment des écrevisses, se fait au niveau de l'embouchure. Notons que contrairement à ce que nous avons pu entendre dans le cadre d'autres enquêtes au niveau départemental, cette approche de la reproduction, nécessitant de préserver un corridor écologique sur l'ensemble du cours d'eau, est partagée par l'ensemble des pêcheurs présents. A leurs yeux, ces dégradations réduisent les possibilités de circulation de ces espèces et seraient donc à l'origine de leur raréfaction.

Même s'ils admettent que cette vision de la reproduction des espèces n'est pas nécessairement connue, ni admise par tous, certains estiment que la concertation aurait pu éviter certaines erreurs. On notera à ce titre qu'ils sont aussi en attente d'**études scientifiques sur les espèces aquatiques et leur comportement**, permettant de vérifier et préciser ces connaissances essentiellement empiriques, afin de pouvoir les partager plus facilement avec des acteurs et opérateurs souvent circonspects.

Inquiets de **l'effet des pesticides sur les espèces** (même si le bassin versant est semble-t-il relativement préservé de ce point de vue), certains attendent davantage de connaissances sur cette question. Il apparaît qu'ils souhaitent **davantage de transparence de la part des services de l'Etat** sur ces sujets, non pas pour accroître la polémique, mais pour tenter de trouver des réponses adéquates. Ils estiment notamment que la problématique du chlordécone, qui concerne l'ensemble de la Martinique, appelle des moyens spécifiques pour mieux en apprécier les effets sur les milieux et les espèces.

Comme nous l'envisagions dans la première partie de notre étude, la rivière du Carbet pourrait être **une rivière support d'expérimentation grandeur nature sur la conservation des milieux et des espèces aquatiques en Martinique**. Elle dispose à ce titre de divers atouts :

- des milieux et espèces encore globalement préservés ;
- une présence de nombreux pêcheurs, susceptibles d'être partenaires actifs d'une démarche expérimentale à l'échelle du bassin versant, tant en terme de mobilisation de connaissances que de suivi, comme certains déclarent l'avoir déjà fait à plusieurs reprises ;
- des acteurs, conscients de l'existence d'enjeux pouvant aller à l'encontre de leur logique (lutte contre les risques naturels notamment), mais privilégiant a priori l'idée d'expérimentation de concertation.

Là encore, pour la plupart des participants, l'enjeu consiste à **convaincre les élus locaux** de l'intérêt de s'impliquer dans une telle initiative qui contribuerait durablement à la qualité de leur territoire et son image.

11 – Attentes et perspectives stratégiques

Nos différents entretiens individuels et collectifs ont permis d'aborder de façon ouverte **les attentes des acteurs rencontrés quant à l'avenir des cours d'eau**. En effet, en dépit d'un diagnostic plutôt sombre, nos interlocuteurs estiment que la situation actuelle appelle des mesures spécifiques, susceptibles d'effets bénéfiques relativement rapides. Pour saisir les raisons de cette certitude d'une amélioration possible, certains de nos interlocuteurs ont souligné que les cours d'eau de la Martinique disposent d'**une capacité de résilience importante**. Ils en veulent pour preuve la façon dont leur faune et leur flore se régénèrent suite à des événements cycloniques violents, aux effets de « chasse d'eau ».

A partir de ce constat, ils sont nombreux à attendre la mise en place de stratégies de restauration et de protection. Ainsi, les deux réunions organisées sur Fort de France et regroupant d'une part des acteurs de la pêche et d'autre part des acteurs des administrations et des collectivités, d'ores et déjà impliquées à différents titres sur ces questions, ont ainsi permis d'alimenter la présente réflexion sur les perspectives stratégiques.

11.1 - A propos de la dynamique sociale des acteurs et de leur mobilisation

L'investigation sur 3 bassins versants de la Martinique a permis de constater qu'au delà des différentes caractéristiques objectives de ces bassins versants et de leurs milieux aquatiques (relief, type de cours d'eau, espèces aquatiques,...), **ces 3 bassins versants présentaient des situations extrêmement variées en terme de dynamique sociale**.

Même si l'on peut regretter de n'avoir pas pu mobiliser une très grande diversité d'acteurs lors de ces réunions, on remarque que **pour chaque bassin versant, une catégorie d'acteurs s'est détachée des autres pour montrer son intérêt pour les questions traitées**. Il s'agit ainsi :

- **de représentants des habitants sur la rivière Pilote ;**
- **de représentants des opérateurs économiques sur la rivière du Galion ;**
- **de représentants des pêcheurs sur la rivière du Carbet.**

Ces mobilisations différenciées indiquent que la dynamique locale envisageable autour des cours d'eau de la Martinique s'appuiera sans doute au départ sur une catégorie d'acteurs, porteurs d'enjeux pour eux-mêmes, que l'on peut résumer comme suit :

- **la renaissance d'une nouvelle proximité de la population avec « sa » rivière sur la rivière Pilote ;**
- **le partage de l'eau entre préleveurs sur la rivière du Galion ;**
- **la reconquête de la qualité piscicole des cours d'eau sur la rivière du Carbet.**

Si à première vue, ces enjeux peuvent sembler limités, il nous semble qu'ils sont à considérer comme **des ouvertures ou comme des leviers possibles de projets territoriaux de gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques**, traitant de l'ensemble des problématiques afférentes, telles que la qualité de l'eau, la quantité et les débits, la gestion environnementale et piscicole, l'hydraulique et les risques, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement. Dans ce cadre, il est possible d'estimer que **même si la problématique piscicole n'est pas nécessairement mise en avant, celle-ci devrait bénéficier de tels projets**, à condition naturellement de disposer de « portes-paroles » efficaces et reconnus.

En effet, hormis sur le bassin versant de la rivière du Carbet, la question piscicole est restée relativement en retrait dans nos réunions. Celle-ci semble souffrir à la fois :

- sans doute de ce qu'un de nos interlocuteurs a appelé **la faiblesse du monde associatif martiniquais**. A ce titre, les pêcheurs organisés localement, susceptibles de porter un discours

cohérent sur les questions traitées, semblent clairement manquer à l'appel, hormis sur la rivière du Carbet ;

- du fait que les pêcheurs, comme d'ailleurs les autres acteurs, n'ont jamais été considérés par l'Etat, propriétaire des cours d'eau, comme des partenaires de leur gestion ;
- de **la culture traditionnelle des pêcheurs**, qui pratiquent généralement de manière individuelle cette activité et ne sont donc spontanément enclins aux initiatives collectives, voire à la communication de leurs connaissances empiriques ;
- de **la faiblesse d'une pratique de loisir de la pêche**, qui aurait pu favoriser la diversité sociale des pratiquants, qui restent pour la plupart des personnes d'origine rurale. A cet égard, il est possible de s'interroger sur les décalages de questionnement, de culture et d'approches entre représentants de la Fédération à l'échelle de la Martinique et les pêcheurs locaux.
- d'un **déficit de connaissances objectives des comportements des espèces**, permettant de disposer de bases claires, pour défendre certaines options en terme de préservation.

Dans ce cadre, l'enjeu est de savoir comment **contribuer à la consolidation de ce « monde » de la pêche**, à la fois **à l'échelle fédérale** de la Martinique mais aussi **à l'échelle locale**, au travers d'AAPPMA, davantage ancrées dans les réalités des territoires. En outre, la mise en place envisagée d'une cellule de l'ONEMA en Martinique devrait permettre de renforcer ce pôle, notamment en construisant et dispensant une expertise spécifique, ainsi qu'en assurant des missions réglementaires, nécessaires.

Enfin, pour parvenir à cette cristallisation de l'ensemble des problématiques, à partir d'un enjeu initial, il semble nécessaire d'entrer dans une perspective de démarche et/ou de projet territorial, qui puisse intégrer tous les acteurs concernés. A ce titre, sur les 3 bassins versants étudiés, **l'implication d'élus locaux du territoire paraît indispensable**, à la fois :

- parce que **les élus et les collectivités sont porteurs de responsabilité et de compétences sur certaines problématiques précises**, notamment au regard de la loi sur l'eau (assainissement, protection des captages en eau potable, aménagement du territoire,...)
- mais surtout parce qu'**ils sont les seuls acteurs à pouvoir se porter garant de l'intérêt général**, notamment en cas de conflits d'intérêt entre acteurs.

11.2 - L'entrée réglementaire

Les responsables de l'ODE et de la Fédération défendent clairement **la nécessité d'édicter et de mettre en œuvre rapidement une réglementation spécifique concernant la pêche sur les cours d'eau de la Martinique**. En effet, ils notent que la Martinique se trouve de ce point de vue dans une situation inacceptable au regard du cadre législatif qui s'applique aux rivières françaises.

Dans ce cadre, il est nécessaire de rappeler qu'**un projet d'arrêté réglementaire permanent de ce type avait été élaboré à la fin des années 90**. Cet arrêté s'appliquant à l'ensemble des eaux douces de la Martinique imposait entre autre :

- l'appartenance à une AAPPMA pour pratiquer la pêche en rivière et le paiement d'une cotisation afférente, nécessaire à la surveillance et à la mise en valeur du domaine piscicole ;
- la liste des espèces (crustacés et poissons) dont la pêche est autorisée et interdite ;
- Les temps et heures d'interdiction de pratique de la pêche ;
- Les tailles minimales de capture de certaines espèces, ne s'appliquant qu'aux z'habitants ;
- Les procédés et modes de pêche autorisés et prohibés ;
- Une réglementation spécifique concernant la pêche traditionnelle aux titiris, sous l'autorité du préfet.

Ce projet n'a cependant jamais été appliqué, semble-t-il en raison de l'avis défavorable produit par une mission d'inspection du Ministère de l'environnement, ayant jugé qu'un tel arrêté n'avait pas d'intérêt ni d'utilité pour la Martinique.

Comme le rappelle la note de mission du CSP, **une telle réglementation aurait pour objectifs principaux de :**

- limiter la pression de pêche, ce qui est possible par des dates d'ouverture/fermeture ;
- réduire l'efficacité des moyens de capture en interdisant par exemple les méthodes les plus performantes, ou en limitant le nombre de captures autorisées ;
- protéger certaines espèces à des périodes (reproduction ou migration) ou sur des lieux où elles sont vulnérables (zones de blocages de migration) ;
- protéger certains stades de développement des espèces (les juvéniles par exemple).

Si l'argument de considérer que la Martinique n'a aucune raison de ne pas bénéficier d'une réglementation, qui doit s'appliquer à tout territoire métropolitain ou ultramarin, semble effectivement suffire à justifier de la mise en place d'un tel cadre, il nous semble nécessaire de préciser quels peuvent être **ses conditions, intérêts et limites**.

Comme toute réglementation, elle a d'abord pour intérêt évident de **rendre publique la préoccupation croissante de protection des espèces aquatiques** au niveau de la Martinique. Et puisque la connaissance et l'acceptation sociale d'un tel cadre, dans un univers qui s'est jusqu'à maintenant passé de toutes règles formelles, demandera nécessairement du temps, il est utile de ne pas nécessairement attendre pour mettre en œuvre ce cadre.

En revanche, **il importe que cette réglementation soit adaptée et pertinente** au regard des enjeux relatifs à la protection vie aquatique. Etant donné le déficit de connaissances scientifiques évoquées par plusieurs de nos interlocuteurs, il semble nécessaire d'associer étroitement dans cette définition connaissances scientifiques partielles et connaissance plus empirique des pêcheurs. Il est également possible d'envisager qu'**un premier cadre réglementaire puisse être progressivement complété**, en fonction de l'évolution des connaissances. Dans ce cadre, le CSP estime que le projet d'arrêté datant de 1999 constitue une base de travail favorable.

Mais si cette mesure est nécessaire, elle ne sera clairement pas suffisante, pour au moins deux raisons :

1. D'abord, **il faut disposer de moyens spécifiques pour la faire respecter**. Cet impératif pose la question des moyens de contrôle existants. En effet, lors des investigations, que nous avons conduites à propos de la révision de la charte du PNR de la Martinique, les acteurs rencontrés ont souligné le manque d'efficacité des différentes polices de la nature intervenant sur le territoire, en lien avec la trop grande parcellisation de leurs compétences (services de l'Etat, police du PNRM, police de certaines communes,...), de leur déficit de coordination et de cohérence et d'un manque de sanctions effectives. Dans ce cadre, certains acteurs en appelaient à la mise en place d'une seule corps de police de l'environnement à l'échelle de la Martinique, présente sur l'ensemble du territoire, mais pilotée à l'échelle régionale. Il semble donc que la mise en place d'une éventuelle police de la pêche doive tenir compte de ce contexte.¹⁴
2. Par ailleurs, **si le maintien des espèces est lié à leur protection, elle est également dépendante de la qualité des milieux aquatiques**. Il est donc nécessaire de disposer de moyens pour encadrer et contrôler étroitement :
 - **les interventions physiques sur ces milieux**, tels que les aménagement des cours d'eau, généralement conduits au titre d'enjeux extérieurs à ces cours d'eau, tels que la protection des biens, infrastructures et personnes ;

¹⁴ On notera que la présence d'agents de l'Office national de l'Eau et des Milieux aquatiques (ONEMA) d'ici 2009 est actuellement envisagée.

- **les pratiques de prélèvement d'eau** au regard des débits nécessaires à la vie aquatiques ;
- **et celles de rejets**, au regard des capacités d'autoépuration de ces milieux.

Autant d'exigences réclamant de **disposer d'un état des lieux précis de ces usages** – les états des lieux physiques réalisés par Asconit démontrent en effet l'importance des lacunes en la matière. Conjointement, il faut aussi avancer sur **la connaissance des besoins des espèces aquatiques**. En effet, il semble que seule une confrontation de ces deux approches peut nourrir des décisions pertinentes, qui pourraient déboucher sur des réglementations spécifiques. Ajoutons à cela, comme le souligne le CSP, que les cadres offerts par le SDAGE et la DCE, dont on sait qu'ils visent le bon état des milieux (qualité et quantité), vont conduire à engager des actions de restauration des milieux. Intégrer cette prise en compte de l'état des milieux favorisera la dynamique globale.

3. Nous avons également constaté que **parmi les causes de la dégradation des milieux aquatiques étaient identifiées des facteurs plus globaux**, tenant aux pratiques d'aménagement du territoire (urbanisation, déforestation et agriculture). Au travers de ces questions, c'est le mode actuel de développement de la Martinique qui est interrogé, sachant que celui-ci a par ailleurs des effets jugés négatifs sur d'autres biens environnementaux (sols, biodiversité, consommation énergétique, maintien de l'espace rural,...) mais aussi sur les modes de vie (transports, coûts, cadre de vie,...). Même s'il n'est pas sûr que la situation des espèces et des milieux aquatiques suffise à justifier des changements structurels de ce type, elle peut contribuer à une prise de conscience salutaire, dont certains de nos interlocuteurs estiment qu'elle est en voie de cristallisation.

Avant de clore cette entrée réglementaire, il faut tout de même noter qu'**un certain nombre de nos interlocuteurs doutent que celle-ci suffise à inverser la tendance observée**. Ainsi certains pêcheurs pensent notamment qu'il importe de travailler sur **la régulation des usages à l'échelle de chaque rivière**, en associant les pêcheurs et acteurs locaux concernés. Cette approche, fondée sur la concertation, la participation et la mise en œuvre d'un contrôle social local, répond, semble-t-il aux relations que les Martiniquais entretiennent de manière générale avec toute réglementation. Dans cet état d'esprit, il semble que face à une baisse significative de la ressource, les pêcheurs de la Grande Rivière aient décidé d'un moratoire informel de 2 ans concernant les pratiques de pêche. Nous n'avons malheureusement pas pu disposer d'informations plus précises sur cette initiative. On peut tout de même faire l'hypothèse qu'un tel scénario est crédible.

11.3 - L'entrée connaissances

Même si la plupart de nos interlocuteurs souscrivent sans hésiter à l'idée que les espèces et les milieux aquatiques ont connu une dégradation de leur état au cours des 30 à 40 dernières années, nous avons relevé lors de nos entretiens **des controverses, portant à la fois sur le niveau de cette dégradation et sur ses causes**. Si l'on peut expliquer en partie ces débats par une différence d'état des cours d'eau évoqués, ils témoignent également d'**un déficit de connaissances** permettant de les objectiver. A ce titre, les débats sur la nature exacte des titiris, portant sur la présence ou non en leur sein, d'alevins d'écrevisses est emblématique.

Étudier pour mieux connaître et protéger est donc une des priorités explicites des acteurs de la pêche. Dans ce cadre, ils estiment en effet qu'il existe **des lacunes importantes** en matière de connaissance des comportements des espèces animales, notamment concernant leur reproduction. Il s'agit à leurs yeux d'un préalable aux mesures de protection. Ils l'envisagent comme une manière de mettre un terme aux controverses, qui empêchent toute prise de décisions en terme d'actions de protection. Il ne s'agit donc pas de se limiter à des études descriptives, mais de développer des approches dynamiques, débouchant sur des propositions de mesures précises.

Dans ce cadre, il nous semble possible de **distinguer deux types de connaissances**, avec :

- D'une part, **une connaissance scientifique plus fondamentale**, qui réclame à la fois la mobilisation de moyens, d'équipes de recherche mais aussi une ouverture sur les connaissances acquises à l'échelle de la Caraïbe, sur des milieux se rapprochant de ceux de la Martinique. L'idée de programme de recherche, comportant différents volets et associant différentes équipes et disciplines est ainsi défendue.
- D'autre part, la valorisation d'**une connaissance empirique fondée davantage sur la pratique**, dont nous avons constaté que certains pêcheurs sont porteurs. Confirmant leur attente d'enseignements susceptibles de renseigner ces pratiques, certains acteurs de la pêche souhaiteraient voir mis en place des expérimentations in vivo. Certains se sont même essayés à envisager les conditions d'un tel dispositif en proposant soit :
 - **Le choix d'une rivière ou d'un tronçon témoin**, sur lequel aucun prélèvement ne serait autorisé. Elle constituerait ainsi une sorte de témoin d'un état 0.
 - **Le choix de 2 ou 3 rivières qui disposeraient d'une régulation/réglementation des prélèvements** (période de pêche, quantité, taille, techniques), fondée sur un contrôle social fort, résultant lui-même d'une forte association des acteurs concernés à la définition et la mise en place de ce dispositif.

Le suivi et l'évaluation de telles initiatives auraient à leurs yeux pour intérêt d'**informer les pratiques de protection, ainsi que les processus de concertation** nécessaires à leur mise en œuvre. Ces acteurs s'inscrivent ainsi dans une approche sociotechnique de la résolution des questions posées. Cette logique est à relever, dans un contexte martiniquais souvent marqué par un « magistère de la parole », qui tend à considérer comme secondaire les questions d'ingénierie technique, comme nous l'avons déjà constaté lors de l'inventaire des zones humides.

Dans tous les cas, **la production de connaissances devra systématiquement être accompagnée d'un porter à connaissance**, suffisamment large et ouvert pour leur donner **le statut de références partagées** par les acteurs concernées. Dans ce cadre, la tentative avortée de porter à connaissance de l'inventaire des zones humides de la Martinique, à laquelle nous avons été associés, doit permettre d'éviter les écueils rencontrés. Ainsi, plutôt que d'attendre de disposer de toutes les assurances, avant de communiquer ce type de connaissances, il nous semble préférable de prendre les risques d'un débat même contradictoire, notamment lorsque l'on sait que les critiques exprimées peuvent être liées à des motifs très éloignés de la question scientifique. A ce titre, il semble que la communication des acquis de la présente étude pourrait inaugurer un tel processus. Enfin, comme nous l'avons proposé pour la publicisation de l'inventaire des zones humides, il nous semble que ce type de présentation doit être systématiquement associée à une réflexion stratégique collective sur les usages possibles de cette connaissance, qui ne vaut fondamentalement que si elle sert l'action de protection.

11.4 - L'entrée sensibilisation/éducation et usages

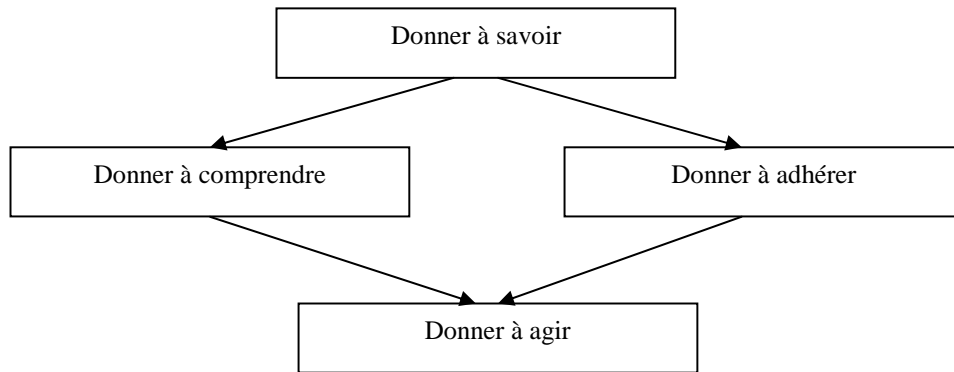
Les rivières martiniquaises ont connu au cours des 30 à 40 dernières années un processus rapide de désappropriation culturelle, qui trouve essentiellement sa source dans une rupture des modes de vie. Dans ce cadre, la plupart des acteurs défendent que la dimension culturelle de la question traitée est essentielle. L'enjeu est de retisser ce lien culturel et de recréer les conditions d'un attachement pérenne aux rivières.

Ce volet réclame d'envisager **deux entrées complémentaires** :

- La première consiste à **développer de nouveaux usages autour des cours d'eau**. L'existence d'usages est en effet une des conditions essentielles, permettant de redonner une valeur incarnée aux rivières, elle-même condition de leur respect par la population martiniquaise. Dans ce cadre, les acteurs rencontrés ont principalement évoqué la mise en place d'accès aux cours d'eau, favorisant notamment les pratiques de loisirs (aires de pique-nique, zones de baignade,...). Et ceci d'autant plus que de telles initiatives semblent répondre à une demande sociale croissante, comme en témoigne par exemple la forte fréquentation de quelques sites jugés trop peu nombreux (Rivière de l'Alma, Cœur Bouliki, Grande Rivière,...). Au-delà, quelques interlocuteurs souhaiteraient également que soit conduite une réflexion sur la réhabilitation du thermalisme, qui

a connu à une époque un certain développement. L'accès à de nouveaux sites naturels pourrait également compléter cette approche, à condition d'en maîtriser le développement et les effets sur les milieux concernés. Enfin, il importe d'évaluer l'intérêt de créer une ou plusieurs écoles de pêche permettant la transmission de savoir faire, que certains de nos interlocuteurs craignent de voir disparaître, à condition de pouvoir trouver une ou plusieurs associations capables de porter un tel projet, sans doute dans le giron de la Fédération de pêche.

- La seconde renvoie à **la mise en place d'actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement**, notamment auprès de publics scolaires et plus largement du grand public. Ces actions ont pour but de développer la connaissance et l'attachement aux rivières et à leur préservation. Ces actions pourraient être envisagées conformément au schéma suivant :



Donner à savoir : c'est faire savoir que les rivières, les milieux et les espèces aquatiques existent, qu'elles ont un intérêt, une valeur. C'est en quelque sorte déclencher l'intérêt des publics visés.

Donner à comprendre : c'est expliquer le fonctionnement des rivières, des milieux et des espèces ; leurs forces et leurs faiblesses, face aux menaces et aux agressions qu'elles subissent et enfin quelles sont les conséquences de leur dégradation. S'adressant essentiellement à la raison des publics, ce volet doit exploiter la connaissance existante.

Donner à adhérer : à ce stade, il s'agit de concerner les publics, de leur démontrer quelle peut être leur responsabilité dans ce cadre, tant en matière de dégradation que de protection. Cette dimension doit être traitée conjointement avec la précédente. Elle est une des conditions de comportements éco-citoyens.

Donner à agir : Cette dernière dimension vise à favoriser les changements de comportements des publics visés. Dans un cadre scolaire, il peut s'agir de production de documents, qui soient ensuite diffusés ou présentés aux entourages des élèves, afin de les positionner en ambassadeurs des rivières. Mais il peut s'agir aussi de les associer à des opérations de nettoyages, de plantations ou encore d'entretien.

Pour cela, il faut concevoir **un dispositif étayé d'interventions**, s'appuyant sur la capacité d'intervention et d'animation pédagogiques d'associations de protection de l'environnement, dont la Fédération de pêche pourrait être le pivot et de liens avec l'Education nationale. En effet, notre expérience métropolitaine démontre que **la mise en réseau d'associations** est l'option la plus pertinente, pour la mise en place d'une dynamique pérenne. Dans ce cadre, la première étape consiste à concevoir avec ces associations un outil pédagogique complet, facilitant le travail de ces associations et assurant la pertinence et la qualité des interventions. Ce travail pourrait sans doute s'inspirer d'outils pédagogiques, qui ont d'ores et déjà fait leurs preuves, tels que « La rivière m'a dit », développé par la FRAPNA en Rhône-Alpes. Il importe que cet outil concerne l'ensemble des dimensions des cours d'eau : physique, naturelle, vie aquatique, pratiques et usages mais aussi symbolique et qu'il traite in fine de la façon dont les publics peuvent agir en faveur de la protection des rivières et des espèces aquatiques.

Concernant le grand public, **la mise en place d'une campagne de sensibilisation** peut également

être une option à étudier. Au-delà de la possible exploitation des ressources pédagogiques évoquées plus haut, il faudrait s'interroger sur la pertinence d'une campagne autour de la protection des « zhabitants », espèce emblématique des cours d'eau de la Martinique s'il en est, qui pourrait « personnifier » l'enjeu de reconquête de la qualité des milieux aquatiques liés aux cours d'eau. En métropole, l'écrevisse à pattes blanches, qui présente également des exigences écologiques très forts, a parfois été associée à ce type de campagne de sensibilisation.

11.5 - L'entrée territoriale

Sans préjuger des suites de cette étude, il est possible d'estimer que la mise en place d'une politique de reconquête de la qualité des milieux aquatiques liés au cours d'eau doit sans doute être réalisée **dans le cadre de projets conçus et mis en oeuvre à l'échelle de bassins versants**.

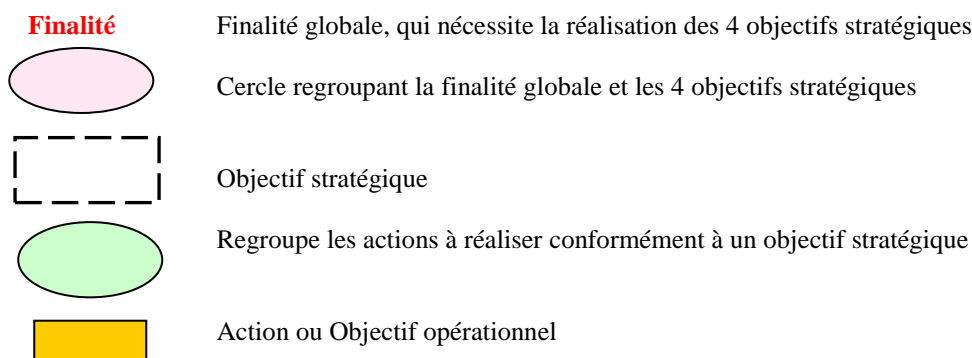
Tout d'abord, parce qu'il semble que **cette échelle soit la seule à même de permettre le traitement d'une problématique complexe**, ne serait-ce qu'au regard des interrelations existant entre les différentes questions posées et usages concernés. Au-delà, il semble également que cela soit la seule façon d'impliquer les acteurs et usagers concernés par ces questions... et donc à espérer un impact significatif sur les problèmes à résoudre.

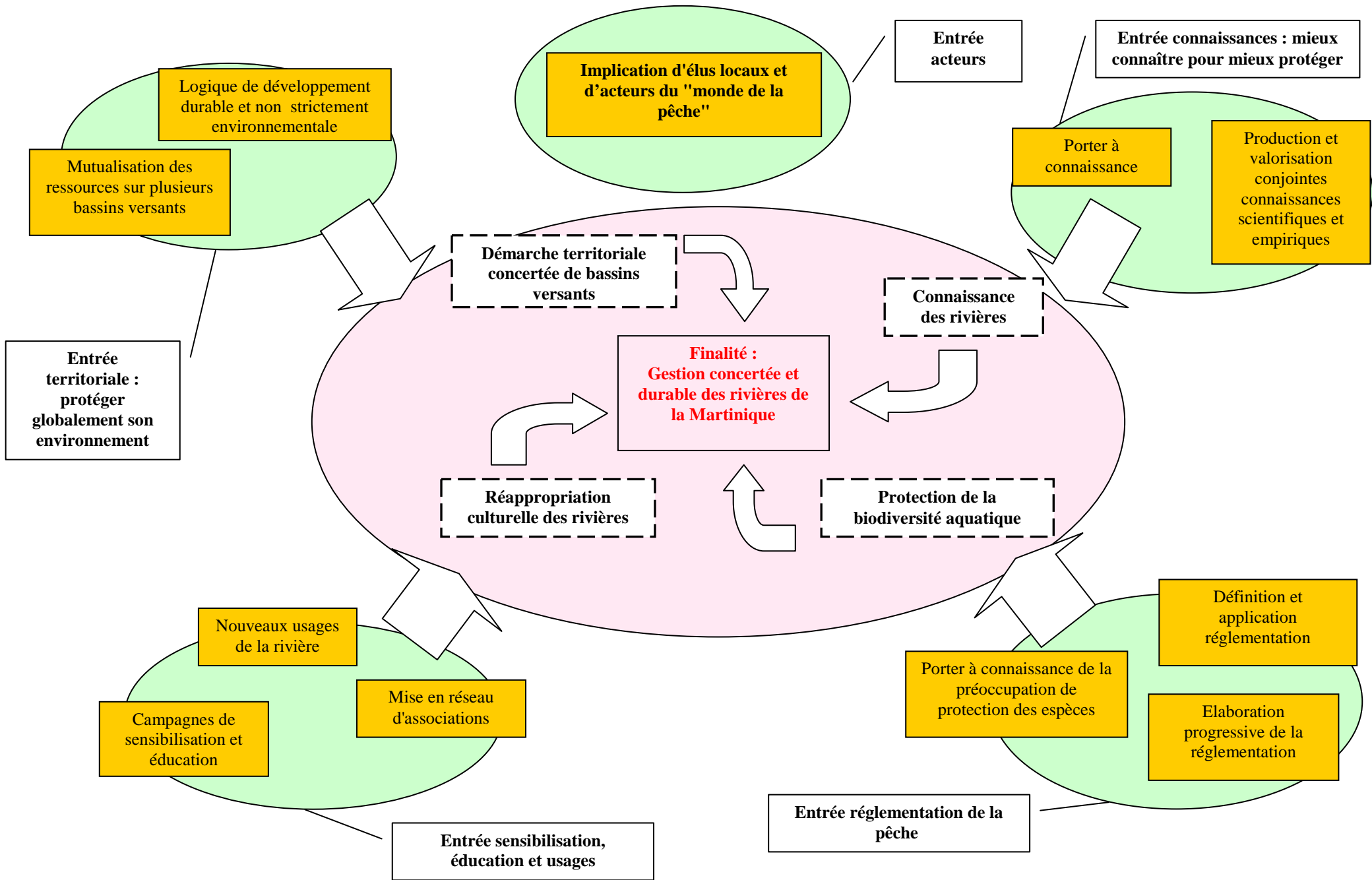
Il reste que **les bassins versants martiniquais sont singulièrement réduits en terme de taille** et qu'il n'est sans doute pas possible d'envisager la mise en place d'une animation par bassins, telle qu'elle a pu être mise en place en métropole dans le cadre de Contrats de rivière ou de SAGE. Pourtant, sans animation spécifique dédiée, il nous semble que la concertation et l'ingénierie nécessaires à de telles démarches ne sauront être mobilisées et mises en oeuvre. Il faut donc sans doute prévoir de mobiliser ces ressources humaines à l'échelle des communautés de communes ou d'agglomération, afin qu'elles puissent intervenir sur plusieurs bassins versants.

Par ailleurs, il importe sans doute que **ces projets territoriaux** de gestion de l'eau et des cours d'eau, voire des milieux aquatiques dans leur ensemble, **ne s'inscrivent pas uniquement dans une perspective environnementale mais plutôt de développement durable**. En effet, contrairement aux naturalistes ou aux protecteurs de l'environnement, tous les acteurs du territoire concernés ne sont pas forcément spontanément sensibles à la préservation des milieux et des espèces en soi. Il faut donc inscrire la démarche de réhabilitation et de protection dans un cadre plus large, qui mette en évidence pour chacun l'intérêt de s'y impliquer. Dans cette optique, ces démarches doivent notamment présider à la refondation d'usages actualisées, tels qu'évoqués plus haut, qui peuvent donner sens à l'implication des différents acteurs dans cette dynamique.

11.6 - Approche globale

Le schéma qui suit propose une lecture globale et stratégique des leviers à actionner sur la base des entrées évoquées plus haut. S'appuyant sur leur étroite complémentarité, il est conçu comme un cadre logique, permettant d'associer finalité, objectifs stratégiques et objectifs opérationnels et actions





12 - Liste des personnes rencontrées lors de la première phase de travail

M. Maurice Montézume	Fédération de pêche
M. Jean-Elie Edouard	Fédération de pêche
Mme Béatriz Condé	Association Carouge
M. Thierry L'étang	Anthropologue
M. Ange Saliber	Pêcheur
M. André Mangatale	Pêcheur
M. Pascal Tourbillon	ASSAUPAMAR
M. Arthur Trébeau	ASSAUPAMAR
Mme Muriel Salpêtrier	ASSAUPAMAR
Mme Valérie Gènesseaux	PNR Martinique
M. Jean Vincent	PNR Martinique
M. Joby Bernabé	Diseur de textes
M. Pascal Saffache	Géographe (UAG)
M. Bruno Capdeville	DIREN
M. Marcel Bazin	Collectif Grande Rivière
Deux membres du collectif Grande Rivière	Grandrivière
Gérant des Gorges de la Falaise	Ajoupa Bouillon

13 - Liste des personnes rencontrées lors de la seconde phase de travail

Acteurs environnement – Rivière Pilote – 19 mars 2007

M. Auguste Romuald	APER
M. Roger Boulon	AFOC
Mme Béatriz Condé	Fédération de pêche
M. Daniel Delbois	Marin pêcheur
Mme Geneviève Ziga	OMPACS Rivière Pilote
M. Christian Zazick	Guide de randonnée

Acteurs développement et aménagement – Rivière Pilote – 19 mars 2007

Mme Valérie Desormeaux	Agricultrice
M. Frédérick Voyer	SISCM
M. Christian Moravie	Entreprise La Mauny (agriculture)
M. Laurent Cervoise	Entreprise La Mauny (distillerie)

Acteurs environnement – Rivière du Galion – 20 mars 2007

M. Raymond Bourgade	ASAPE
M. Daniel Joy	ASAPE
M. Charles Virrassamy	Association pour la protection de la nature et de l'environnement (APNE)
M. Marcel Bourgade	Parc naturel régional de la Martinique
M. Eddy Thiver	Office de tourisme du Gros Morne
Mme Béatriz Condé	Fédération de pêche
M. Mario Pivaty	Mairie de Trinité
M. Raymond Thésée	Association des pêcheurs de Sainte Marie
M. Louis Alama	Association des pêcheurs de Sainte Marie

Acteurs développement et aménagement – Rivière du Galion – 20 mars 2007

M. Xavier Brunetière	Sous-Préfet de Trinité
M. Vincent Douville	Directeur SARL La Richard
M. Serge Delbé	Président du SMITOM
M. Pierre Louis Gabin	Mairie du Gros Morne
M. Claude Jeannet	Directeur du SMITOM

Acteurs environnement/développement aménagement – Rivière du Carbet – 21 mars 2007

M. Marcel Dongal	FRAC CTRC
M. René Bernabé	Mairie de Saint Pierre
M. Ange Saliber	CFPPA du Carbet
M. Jean-Elie Edouard	APER Nord
Mme Béatriz Condé	Fédération de pêche
M. Guy Lagrange	Bureau de la randonnée Fédération Française de Montagne
M. André Magatal	Aquaculteur
M. Arthur Trébeau	ASSAUPAMAR
M. Eric Adinolfi	Aquaculteur
M. Alexandre Mouriesse	Mairie du Carbet
M. Hervé Damico	Jardin des papillons

Acteurs du monde de la pêche – 22 mars 2007

M. Maurice Montézume	Fédération de pêche
Mme Béatriz Condé	Fédération de pêche

Acteurs administrations et collectivités

Mme Madeleine de Grandmaison	Présidente du Comité de bassin et du Comité du Tourisme
M. Bruno Capdeville	DIREN
Mlle Lise Moutamalle	Office de l'Eau

M. Brière	DDAF Martinique
M. Pierre Louis	DDAF Martinique
M. Almont	Chargé contrat de baie de Fort de France CACEM
Mme Condé	Fédération de Pêche
Mme Baillard	DSDS
M. Martineau	Chambre d'Agriculture
	DDJS

Autre entretien

M. Christian Alin	Professeur en Sciences de l'Education Lyon
-------------------	--